



**CESER de Bourgogne**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional

# « L'ARTISANAT EN BOURGOGNE : BESOINS ET LEVIERS POUR SON DEVELOPPEMENT »

**RAPPORT**

présenté par

**William FORESTIER et Michel LAFARGE**

COMMISSION N°2

Développement économique, emploi, innovation, tourisme

SEANCE PLENIERE DU 16 FEVRIER 2012

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES .....</b>	<b>2</b>
<b>COMMISSION N°2.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>1. UNE SAISINE REGIONALE.....</b>	<b>6</b>
1.1. CHAMP DE LA SAISINE : L'ARTISANAT.....	6
1.2. CONTEXTE DE LA SAISINE : LA CRISE ECONOMIQUE .....	7
1.3. OBJECTIF DE LA SAISINE : IDENTIFIER LES LEVIERS DE CROISSANCE ET LES BESOINS DE L'ARTISANAT.....	9
<b>2. CHIFFRES CLES DE L'ARTISANAT EN BOURGOGNE .....</b>	<b>10</b>
2.1. DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES ARTISANALES .....	10
2.2. LES ACTIFS DE L'ARTISANAT.....	12
2.3. LES GRANDS SECTEURS DE L'ARTISANAT.....	14
2.4. POIDS DE L'ARTISANAT DANS LES TERRITOIRES .....	17
<b>3. LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT ET LES DISPOSITIFS D'AIDE A L'ARTISANAT .....</b>	<b>26</b>
3.1. LES PRINCIPALES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ARTISANAT (HORS COLLECTIVITES LOCALES).....	26
3.2. LES DISPOSITIFS D'AIDE .....	27
<b>ANNEXES .....</b>	<b>35</b>
<b>LISTE DES ACTIVITES RELEVANT DE L'ARTISANAT .....</b>	<b>36</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>39</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>40</b>

## REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES

**Danielle ALLEX**, artisan pâtissier-chocolatier à Chalon-sur-Saône  
**Gérard BAUDOT**, directeur CIFA Jean Lameloise à Mercurey  
**Jean-Bernard BOCCARD**, président du Syndicat départemental des exploitants taxis de Côte-d'Or  
**Sylvie BOUDET**, directrice de l'Offre et des Moyens à la SIAGI  
**Philippe BOUDIER**, artisan plombier à Montpont en Bresse  
**Cyrille BRASSEUR**, gérant société Techno-Textiles de Bourgogne à Moneteau  
**Francis CESCHIN**, gérant Sas Entreprise auxerroise du bâtiment à Auxerre  
**Dominique DEGOIS**, secrétaire général de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne  
**Patrick FAVIER**, directeur CFA-BTP Antoine Rosati à Dijon  
**Céline FERNANDES**, chargée de projet action économique à la Fédération régionale du bâtiment  
**Angelino GALLO**, entreprise de maçonnerie à Farges-les-Chalon  
**Philippe GAUTHIER**, gérant scierie Gauthier à St-Loup de Varennes  
**Michel JAFFIOL**, secrétaire général, Conseil national des professions de l'automobile de Côte-d'Or  
**Luc LECHERF**, directeur CFA La Noue à Longvic  
**Bruno LIEGEON**, président des artisans boulangers pâtisseries de Bourgogne Franche-Comté  
**Philippe LIENARD**, chargé du développement des sociétés de cautions mutuelles à la SOCAMA Bourgogne-Franche-Comté  
**Philippe MARCHAL**, directeur des engagements à la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté  
**Pierre MARTIN**, président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne  
**Françoise MATHIEU-HUMBERT**, directrice CFA de l'automobile de Mâcon  
**Jérôme MARCHAND**, gérant Chocolaterie à Quarré les Tombes  
**Louis NUGUE**, conseiller économique, social et environnemental  
**Corinne PERRET-HONEGGER**, directrice régionale d'OSEO  
**Agnès et Lionel POMMEY**, représentants du secteur de la fabrication-production (société TREVIX)  
**Etienne RAVY**, conseiller économique, social et environnemental  
**Jean-Philippe REMY**, responsable entreprise à la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté  
**Olivier RITZ**, directeur de l'Economie, économie sociale et solidaire au Conseil régional  
**Jean-Pierre ROULLET**, président de la SOCAMA Bourgogne-Franche-Comté  
**Jeanne RUBIN**, présidente, Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services  
**Ludovic SIMON**, secrétaire général de la Fédération régionale du bâtiment  
**Patrick TELL**, président de la CAPEB Bourgogne  
**Bernard TOULLIER**, conseiller économique, social et environnemental  
**Dominique VERNE**, Fédération française du bâtiment à Mâcon

# COMMISSION N°2

Développement économique, emploi, innovation, tourisme

## **Président**

Jean-François MICHON (CFE-CGC)

## **Vice-président**

Alain PERRONNEAU (CGPME)

## **Secrétaire**

Bernard DUBRESSON (CGT)

## **Membres**

Joseph BATTAULT (CFDT)  
Daniel BIGEARD (Fédération française bancaire)  
Jean-Louis CABRESPINES (CRESS)  
Claudine CONTASSOT (CGT)  
William FORESTIER (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)  
Jean-François GAITEY (APROVALBOIS-CRPF-USROFPB)  
Jean-Pierre GILLOT (CRT)  
Michel LAFARGE (Fédération régionale du bâtiment)  
Patrick LAFORET (CRCI)  
Dominique LARUE (CPIE)  
Gilbert MARPEAUX (CGT-FO)  
Claude MORDANT (Université de Bourgogne et grandes écoles)  
Eric TAUFFLIEB (CTRC)  
Michel YVOIS (UPA)

## **Membre associé**

Louis NUGUE (UPA)

A également participé aux travaux de la Commission : Jean-Claude FORTIER (Université de Bourgogne et grandes écoles)

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>ACCRE</b>	Aide aux chômeurs créateurs-repreneurs d'entreprise
<b>ADIE</b>	Association pour le droit à l'initiative économique
<b>AFS</b>	Aide financière simplifiée
<b>AGEFIPH</b>	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
<b>ANACT</b>	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
<b>APH</b>	Association de prêts d'honneur
<b>ARE</b>	Aide au retour à l'emploi
<b>BDPME</b>	Banque du développement des PME
<b>CAPEB</b>	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
<b>CAPECO</b>	Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
<b>CCI</b>	Chambre de commerce et d'industrie
<b>CDA</b>	Contrat de développement de l'artisanat
<b>CGAD</b>	Confédération générale de l'alimentation en détail
<b>CNAM</b>	Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services
<b>CPRIA</b>	Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat
<b>FACT</b>	Fonds pour l'amélioration des conditions de travail
<b>FEI</b>	Fonds européen d'investissement
<b>FGIF</b>	Fonds de garantie à l'initiative des femmes
<b>FNAL</b>	Fonds national d'aide au logement
<b>FNPCA</b>	Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat
<b>NACRE</b>	Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
<b>NAF</b>	Nomenclature d'activités françaises
<b>PACQ</b>	Programme d'aide à la création dans les quartiers
<b>PCE</b>	Prêt à la création d'entreprise
<b>PRC</b>	Prêt régional à la création
<b>PRSA</b>	Prêt régional de soutien à l'artisanat
<b>SIAGI</b>	Société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité
<b>SOCAMA</b>	Sociétés de caution mutuelle artisanale
<b>UPA</b>	Union professionnelle artisanale
<b>ZUS</b>	Zone urbaine sensible

Présent de façon relativement homogène sur le territoire bourguignon, l'artisanat forme un tissu dense d'activités très diverses au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. Il est un vecteur de l'équilibre des agglomérations, des villes moyennes et des bourgs centres, et un élément essentiel de dynamisation économique du territoire rural, où il assure un rôle de service de proximité indispensable.

L'artisanat est aussi un secteur très créateur d'emplois non délocalisables, dont les valeurs éducatives (via l'apprentissage) et sociales ne sont plus à démontrer.

Enfin, activité de proximité, il apporte une réponse au défi environnemental, en remettant en cause les modèles de développement basés sur les transports.

Mais ce qui fait la force de ce type de structures -l'homme ou la femme sur laquelle elle repose- en fait aussi en partie la faiblesse, car malgré une implication totale dans l'entreprise, l'artisan ne peut efficacement assurer toutes les tâches. Une spécificité qui distingue l'artisanat d'autres structures, comme les PME.

C'est la raison pour laquelle le Conseil régional a décidé d'interroger le CESER de Bourgogne afin d'identifier les leviers de croissance et les besoins de ce secteur, ainsi que les insuffisances des dispositifs d'accompagnement proposés par les banques et les acteurs publics. L'objectif étant de permettre à la Région de formaliser une politique active en faveur de l'artisanat.

Après un rappel du contexte de la saisine, ce rapport dressera un état des lieux précis de l'artisanat bourguignon, en particulier dans les territoires (pays), puis présentera les différents dispositifs d'accompagnement existants, dont il analysera les limites.

# 1. UNE SAISINE REGIONALE

## 1.1. CHAMP DE LA SAISINE : L'ARTISANAT

Selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « **doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat** »<sup>1</sup>.

**Le seuil de dix salariés est relatif.** En effet, certaines catégories (conjoint, associés, handicapés, apprentis...) ne sont pas prises en compte : l'effectif salarié peut donc être supérieur à dix. Par ailleurs, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place un droit de suite, qui permet, sous des conditions peu restrictives, aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester sans limitation de durée, même si elles dépassent le seuil de dix salariés. De plus, un repreneur d'une entreprise individuelle de plus de dix salariés peut bénéficier du maintien de l'inscription de celle-ci pendant trois ans, ou sans limitation de durée s'il a la qualité d'artisan, d'artisan d'art ou de maître artisan, ou est titulaire du brevet de maîtrise, ou encore si son conjoint collaborateur détient l'une de ces qualités<sup>2</sup>.

**La loi subordonne en outre l'exercice des activités artisanales à une qualification professionnelle.** Le décret n° 98-246 du 2 avril 1998 en précise les modalités : « Les personnes qui exercent l'une des activités mentionnées au I de l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996 susvisée ou qui en contrôlent l'exercice par des personnes non qualifiées doivent être titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles ou d'un diplôme ou d'un titre de niveau égal ou supérieur homologué ou enregistré lors de sa délivrance au répertoire national des certifications professionnelles institué par l'article L. 335-6 du code de l'éducation et délivré pour l'exercice de l'un des métiers prévus dans la liste annexée au présent décret. A défaut de diplômes ou de titres mentionnés au premier alinéa, ces personnes doivent justifier d'une expérience professionnelle de trois années effectives sur le territoire de la Communauté européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen acquise en qualité de dirigeant d'entreprise, de travailleur indépendant ou de salarié dans l'exercice de l'un des métiers prévus dans la liste susmentionnée<sup>3</sup> ».

**Cette définition de l'artisanat est française. En effet, l'Europe ne propose pas de cadre précis pour ce type d'entreprise.** Dans sa recommandation du 3 avril 1996 sur les PME (96280/CE), la Commission européenne précise que les entreprises artisanales « continueront à être définies au niveau national, en raison de leurs spécificités ». Dans les pays de l'Union européenne, il y a, ou non, une définition légale, faisant appel à des critères de seuil d'effectif ou de forme juridique. En Belgique, par exemple les artisans ne peuvent être que des personnes physiques. Le concept d'artisanat peut en outre recouvrir une gamme étendue d'activités. Dans certains Etats membres, une part relativement grande de l'activité économique est englobée dans l'artisanat. Dans d'autres, en revanche, seuls les métiers traditionnels et artistiques sont considérés comme artisanaux.

<sup>1</sup> Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, version consolidée au 25 juillet 2010, article 19.

<sup>2</sup> Audition de Dominique DEGOIS, secrétaire général de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne, 14 décembre 2011.

<sup>3</sup> Décret n° 98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, version consolidée au 14 novembre 2010, article 1.

L'artisanat regroupe quatre grandes familles de métiers : l'alimentation, le bâtiment, la production et les services. Le décret n° 98-247 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers fixe en annexe la liste des activités relevant de l'artisanat, avec leur correspondance en Nomenclature d'activités françaises. Sans entrer dans le détail (voir annexe page 36)<sup>4</sup>, on notera que les hôtels et restaurants ne font pas partie de l'artisanat.

Dans le cadre de la présente saisine, nous ne nous intéresserons qu'aux entreprises ayant moins de dix salariés, qui représentent le tissu économique de notre région, et notamment à celles comptant jusqu'à deux ou trois salariés, qui sont les plus nombreuses et dont le rôle dans l'animation économique des territoires bourguignons est le plus important.

	2006	2007	2008	2009	2010
Alimentation	2,54	2,4	3,2	3,2	2,4
Bâtiment	1,95	2,8	3,1	2,7	2,5
Production	3,03	2,1	2,1	2,1	2
Services et activités non réparties	1,91	1,9	1,8	1,9	1,9

Figure 1 – Nombre moyen de salariés des entreprises artisanales par activité  
Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

## 1.2. CONTEXTE DE LA SAISINE : LA CRISE ECONOMIQUE

L'artisanat a été touché plus tardivement par la crise que la plupart des autres secteurs, bénéficiant encore d'une croissance à la fin de l'année 2008. Le chiffre d'affaires des entreprises artisanales sur l'ensemble de l'année 2008 était ainsi encore positif (1,5 % comparé à 2007)<sup>5</sup>. Le premier trimestre 2009 a, néanmoins, été marqué par une véritable dégradation, le domaine le plus impacté étant celui de la fabrication (9 %)<sup>6</sup>. La baisse d'activité s'est poursuivie au cours du deuxième trimestre, avec des résultats en recul de 6 % par rapport à la même période de l'année précédente<sup>7</sup>. Cette morosité concernait l'ensemble du secteur. L'artisanat de la fabrication était une nouvelle fois le plus affecté, avec une chute d'activité de 11 %. Le bâtiment accusait, quant à lui, une réduction de son activité de 4 %. Les artisans de l'alimentation et ceux des services enregistraient des baisses respectives de 3,5 % et 4,5 %. Malgré tout, l'artisanat restait moins touché que de nombreux autres secteurs, avec une régression de chiffre d'affaires limitée à 2,5 % sur douze mois. L'activité globale des entreprises artisanales s'est à nouveau détériorée au cours du troisième trimestre 2009 (5,5 %)<sup>8</sup>. Au cours de cette période, les professionnels de l'alimentation et des services ont néanmoins connu une dégradation plus limitée de leur chiffre d'affaires (- 2 %). Les artisans de la fabrication, toujours confrontés à de grandes difficultés, ont également enregistré un repli moins marqué (9 %). Seuls les professionnels du bâtiment ont vu leurs difficultés s'accroître (6 %). La baisse d'activité s'est poursuivie au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires global des entreprises artisanales affichant un repli de 5 %<sup>9</sup>.

Sur l'ensemble de l'année 2009, l'artisanat a connu un chiffre d'affaires en baisse de 5,5 %. Le secteur de la fabrication a été le plus atteint, puisqu'il a subi une chute d'activité de 9 % sur l'ensemble de 2009. Avec un repli de 2,5 % sur l'année, les artisans de l'alimentation ont mieux résisté à la crise, de même que les artisans des services qui ont enregistré un recul de 3,5 %. Quant à l'artisanat du bâtiment, très affecté par la chute d'activité liée à la construction neuve, il a connu une réduction de son activité de 6 % au dernier trimestre 2009 et de 4,5 % sur l'année. La trésorerie

<sup>4</sup> Décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers.

<sup>5</sup> L'artisanat atteint par la crise, UPA, La lettre de conjoncture n° 9, mars 2009.

<sup>6</sup> La dégradation se confirme, UPA, La lettre de conjoncture n° 10, mai 2009.

<sup>7</sup> L'artisanat résiste malgré tout, UPA, La lettre de conjoncture n° 11, septembre 2009.

<sup>8</sup> La reprise n'est pas encore au rendez-vous, UPA, La lettre de conjoncture n° 12, novembre 2009.

<sup>9</sup> Les artisans en attente de la sortie de crise, UPA, La lettre de conjoncture n° 13, mars 2010.

des entreprises artisanales a été impactée par la conjoncture, 34 % des artisans déclarant une détérioration.

La baisse d'activité s'est poursuivie au premier trimestre 2010 dans l'artisanat et le commerce de proximité, le chiffre d'affaires global de ces catégories d'entreprises affichant un repli de 3 % (en valeur) par rapport à la même période en 2009<sup>10</sup>. La dégradation a cependant faibli par rapport au trimestre précédent (5 %). La tendance a été plus favorable pour les artisans des services dont l'activité n'a accusé qu'un repli de 1 %. Même tendance pour l'artisanat de la fabrication, qui fut longtemps le secteur le plus impacté, et qui a vu son chiffre d'affaires baisser de « seulement » 3 %, contre 9 % un an plus tôt. Le bâtiment a, par contre, enregistré une nouvelle réduction d'activité de 4,5 % au premier trimestre 2010.

La seconde partie de l'année 2010 a été plus favorable, puisque, pour la première fois depuis la fin 2008, les entreprises artisanales ont enregistré une croissance positive de leur activité. Leur chiffre d'affaires a progressé de 0,5 % entre le troisième trimestre 2009 et le troisième trimestre 2010. Les bons résultats enregistrés par les artisans de la fabrication (2 %) et dans une moindre mesure par ceux du bâtiment et des services (0,5 % chacun) ont compensé une baisse d'activité chez les artisans et commerçants de l'alimentation (1,5 %), qui étaient restés jusqu'alors à l'écart de la crise.

La reprise d'activité dans l'artisanat et le commerce de proximité s'est accélérée au début de 2011. Ainsi le chiffre d'affaires global a-t-il progressé de 2 %, inflation comprise, au premier trimestre par rapport à la même période de l'année précédente. Cette progression a, pour conséquence, d'inverser la tendance annuelle qui, pour la première fois depuis 2009, s'affiche en légère hausse (0,5 %). Les artisans du bâtiment enregistrent les meilleurs résultats en ce début d'année, avec une hausse de 4,5 % (en valeur). Les artisans et commerçants de l'alimentation et leurs collègues de la fabrication affichent également des progressions (respectivement 1 et 2 %). Seul l'artisanat des services accuse un léger recul (1 %)<sup>11</sup>.

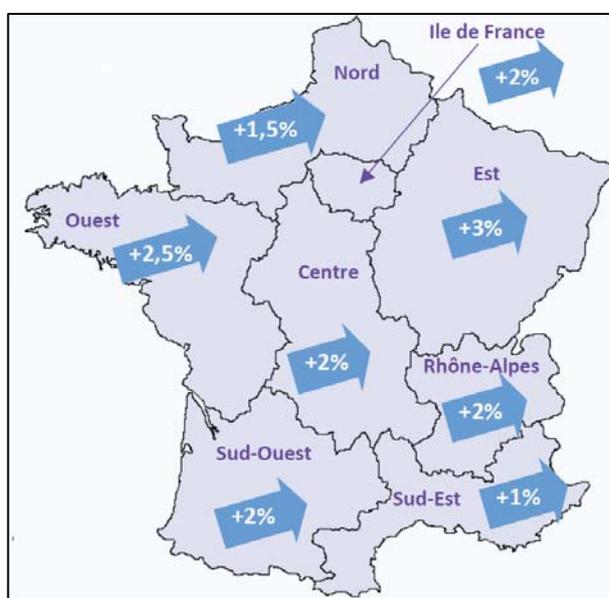


Figure 2 – Evolution de l'activité des entreprises artisanales et des commerces de proximité (1<sup>er</sup> trimestre 2011)

Source UPA

<sup>10</sup> Premiers signes d'une sortie de crise, UPA, La lettre de conjoncture n° 14, mai 2010.

<sup>11</sup> La reprise s'accélère, UPA, La lettre de conjoncture n° 17, juin 2011.

Malgré la croissance de l'activité, la trésorerie des artisans et commerçants de proximité reste un vrai sujet de préoccupation. Au troisième trimestre 2010, ils étaient 22 % à faire état d'une détérioration de la situation financière de leur entreprise. Ils étaient encore 21 % à faire ce constat au quatrième trimestre de l'année dernière, et 26 % pour les trois premiers mois de 2011. Dans ce contexte, les artisans et commerçants de proximité sont restés prudents quant à l'évolution à venir de leur activité.

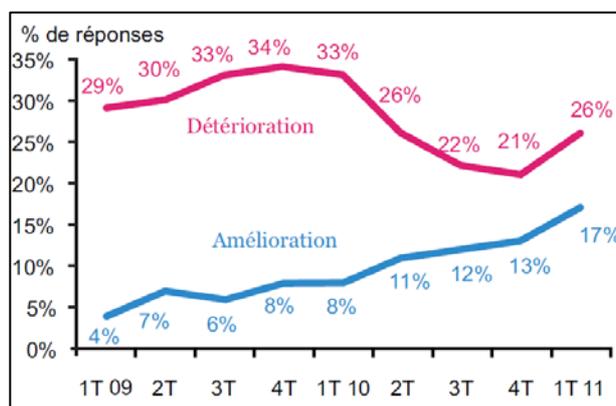


Figure 3 - Opinion des artisans et des commerçants de proximité sur l'évolution de la trésorerie de leur entreprise

Source UPA

### 1.3. OBJECTIF DE LA SAISINE : IDENTIFIER LES LEVIERS DE CROISSANCE ET LES BESOINS DE L'ARTISANAT

Présentes de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire bourguignon, les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités très diverses au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. L'artisanat est, en outre, un vecteur de l'équilibre des agglomérations, des villes moyennes et des bourgs-centres. Il est également un élément essentiel de dynamisation économique du territoire rural et assure un rôle de service de proximité indispensable. Mais ce qui fait la force de ce type de structures (adaptabilité, réactivité...) en fait aussi en partie la faiblesse : l'entreprise repose sur un petit nombre de personnes (dirigeant, conjoint collaborateur, salariés...).

Compte tenu de ces spécificités, il apparaît que les aides mises en œuvre en faveur des PME en matière de croissance de l'entreprise, de projet de développement et de besoin en fonds de roulement ne sont pas complètement adaptées aux entreprises artisanales.

Il s'agit donc d'identifier les leviers de croissance et les besoins de ce secteur, ainsi que les insuffisances des dispositifs d'accompagnement proposés par les banques et les acteurs publics, afin de permettre à la Région de formaliser une politique active en faveur de l'artisanat.

## 2. CHIFFRES CLES DE L'ARTISANAT EN BOURGOGNE

### 2.1. DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES ARTISANALES<sup>12</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Bourgogne comptait 25 569 entreprises artisanales se répartissant de la manière suivante : 11,1 % pour l'alimentaire, 17,6 % pour la production, 42,1 % pour le bâtiment et 29,2 % pour les services et activités non réparties. Leur implantation dans les départements est cohérente avec le poids démographique de ces derniers. La Saône-et-Loire (33,8 % de la population bourguignonne) comptait ainsi 8 710 entreprises (34,1 % du total) et devançait la Côte-d'Or (31,8 % de la population), qui totalisait 7 775 unités (30,4 %). Venait ensuite l'Yonne (20,9 % de la population) avec 5 411 entreprises (21,1 %) et, enfin, la Nièvre (13,5 % de la population) avec 3 673 (14,4 %).

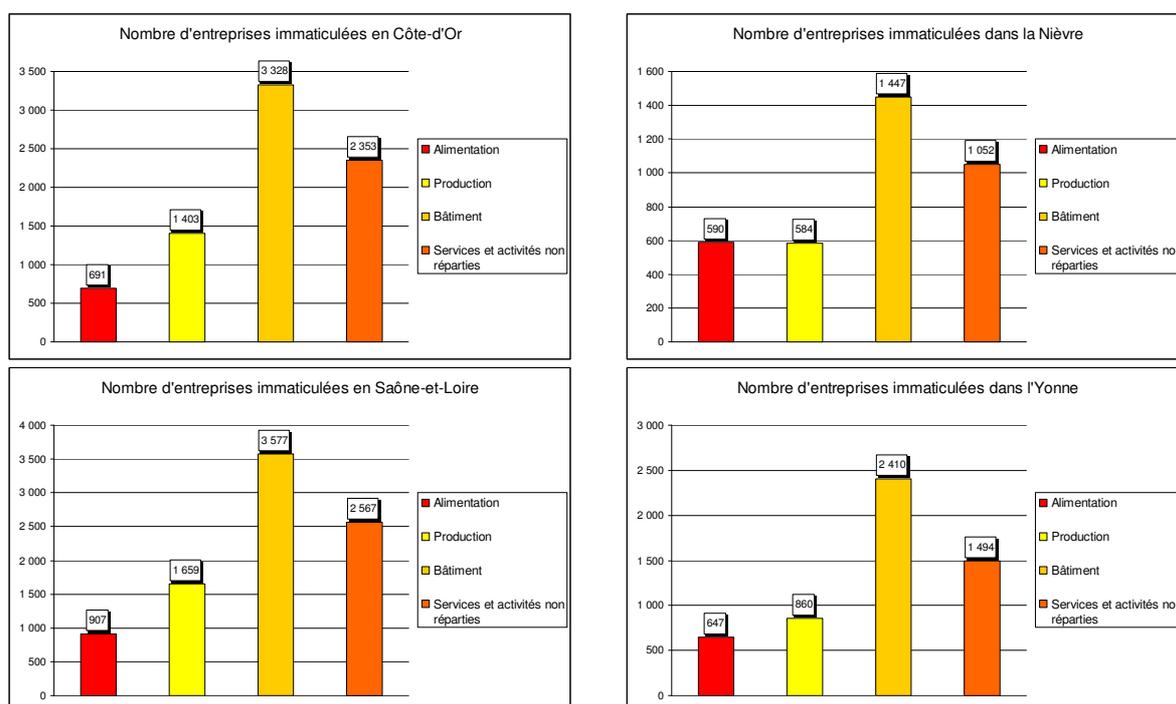


Figure 4 – Répartition des entreprises artisanales par activités (1<sup>er</sup> janvier 2011)

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Si 2009 présentait une rupture avec les années précédentes, avec une variation significativement négative du nombre d'entreprises (-155 unités), l'année 2010 a renoué avec un solde positif de 736 unités. Au final, depuis dix ans, le stock d'entreprises en Bourgogne a augmenté d'un peu plus de 13 % depuis 2001. La Côte-d'Or a vu son nombre d'entreprises progresser de 22 % (soit 1 422 unités), la Saône-et-Loire de 17 % (1 256 unités), l'Yonne de 8 % (393 unités). Seule la Nièvre a marqué le pas (1 % soit 37 unités).

<sup>12</sup> Les grands secteurs de l'artisanat dans les territoires bourguignons, Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, édition 2011.

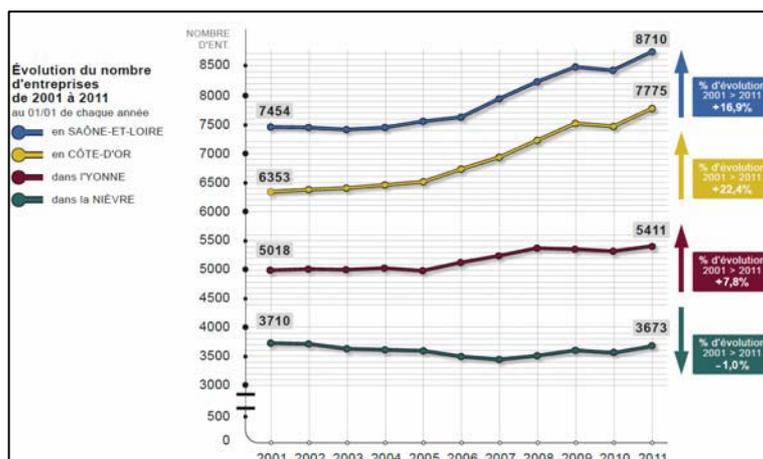


Figure 5 – Evolution du nombre d'entreprises artisanales (2000-2010)  
 Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Les créations d'entreprises ont connu en 2010 une progression de 35 % (1 798 créations, contre 1 333 l'année précédente). C'est dans le secteur du bâtiment que l'on compte le plus grand nombre de créations (46 % du total), suivi des services et activités non réparties, de la production et de l'alimentation. La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire ont été les départements les plus actifs en la matière, avec 33 % des créations. Les reprises ont, par contre, connu un coup d'arrêt (- 5 %). Les secteurs les plus dynamiques ont été ceux des services (43 % des reprises) et de l'alimentation (38 %). La Saône-et-Loire occupe la tête du classement, avec 37 % des reprises, devant la Côte-d'Or (28 %).

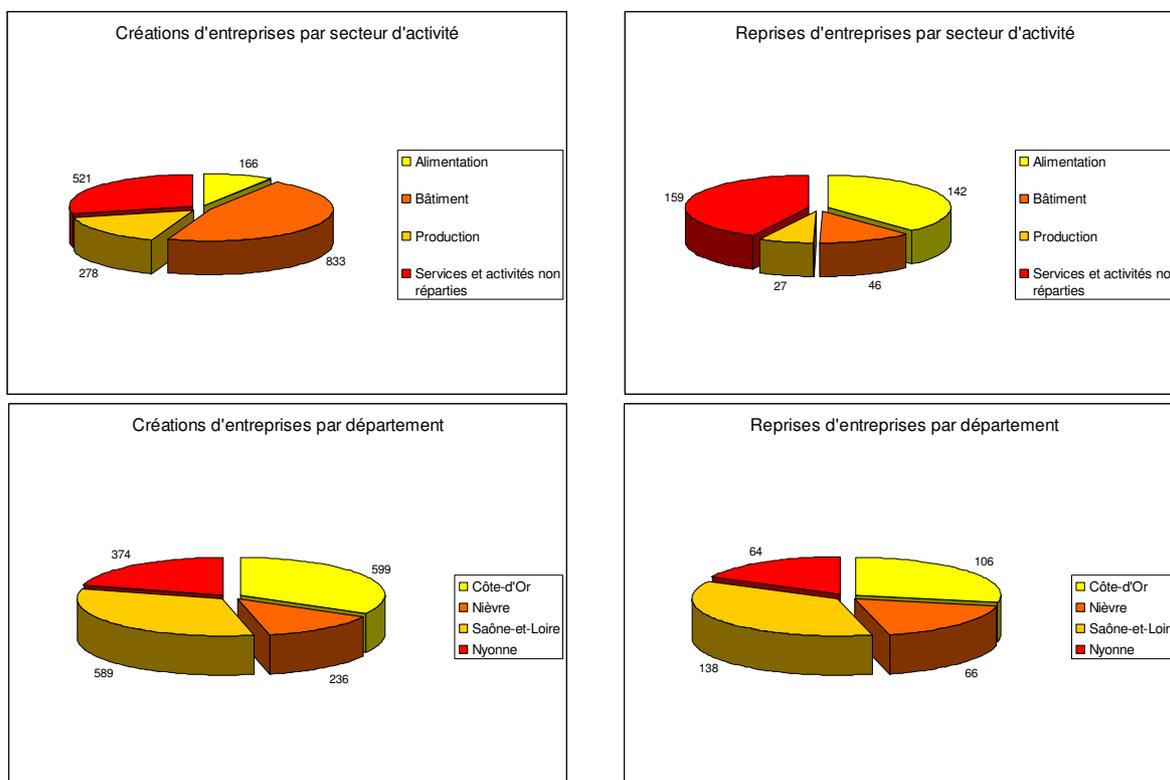


Figure 6 – Créations et reprises d'entreprises artisanales par secteur et département (1<sup>er</sup> janvier 2011)  
 Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Au total, près de 2 200 entreprises ont été créées ou reprises en Bourgogne au cours de l'année passée. Un chiffre qui doit cependant être relativisé car depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, les auto-entrepreneurs sont comptabilisés dans les créations d'entreprises. **Les auto-entreprises ont représenté 27 % des créations (496)**. Les départements où l'on a le plus choisi cette forme d'entrepreneuriat sont la Nièvre (45 % du total des créations) et l'Yonne (43 %), devant la Côte-d'Or (25 %) et la Saône-et-Loire (23 %). Le secteur le plus concerné est celui des services (35 % des créations sont des auto-entreprises).

## 2.2. LES ACTIFS DE L'ARTISANAT

### 2.2.1. Les dirigeants et conjoints collaborateurs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Bourgogne comptait 27 339 chefs d'entreprise. Leur répartition sur le territoire respecte celle des entreprises.

**On relève une très nette prédominance des dirigeants de sexe masculin, qui sont au nombre de 21 886, soit 80 % du total.** Cette répartition se vérifie pour le secteur de l'alimentation, du bâtiment et de la production. **Pour les services et activités non réparties, la situation est par contre proche de l'équilibre (44 % de femmes).**

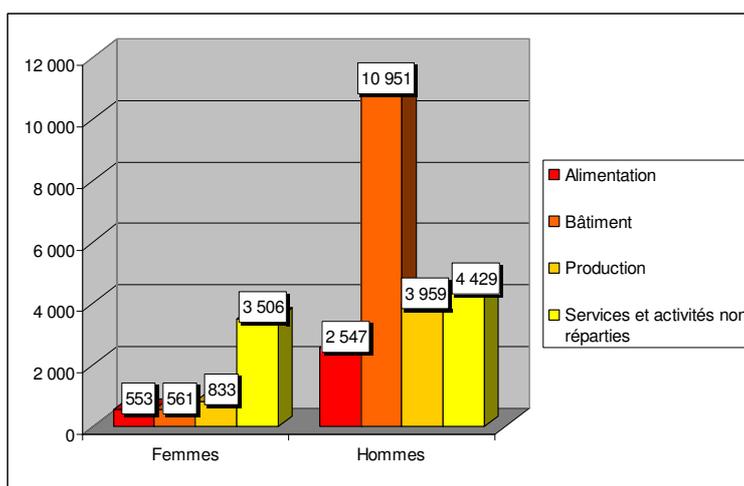


Figure 7 – Répartition par sexe et secteurs d'activité des chefs d'entreprises (1<sup>er</sup> janvier 2011)

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Plus d'un tiers des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans (37 %). **Les secteurs les plus jeunes sont ceux de l'alimentation** (les moins de 50 ans représentent 66 % des dirigeants) et des services (64 %). A l'inverse, c'est dans la production que l'on trouve le plus grand nombre de dirigeants de plus de 50 ans (47 %).

**Le conjoint collaborateur est le conjoint du commerçant, artisan ou membre d'une profession libérale, qui participe à l'activité de ce dernier.** Pour avoir ce statut, il doit remplir les conditions suivantes : collaborer à l'entreprise régulièrement et effectivement, ne pas percevoir de rémunération, avoir l'accord de son conjoint, être inscrit au registre du commerce et des sociétés (pour les commerçants), au répertoire des métiers (pour les artisans). Le conjoint collaborateur n'a pas la qualité de commerçant ou d'artisan. **Ils étaient 1 794 en 2010, dont 41 % dans le seul secteur de l'alimentation.**

## 2.2.2. Les salariés

Contrairement à 2008 et à 2009, l'année 2010 a vu une augmentation du nombre de salariés de l'artisanat (1 %), soit 499 emplois supplémentaires. L'évolution est toutefois inégale selon les départements et les secteurs. Quasiment stables en Saône-et-Loire et dans l'Yonne, les effectifs de l'artisanat ont progressé d'un peu plus de 3 % en Côte-d'Or et reculé d'autant dans la Nièvre. De la même manière, si l'on enregistre des croissances de 7 et 6 % dans l'alimentation et les services, le bâtiment a perdu 1 % de ses salariés et la production 9 %.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Côte-d'Or	16 016	16 880	17 437	17 210	16 917	17 559
Nièvre	8 455	8 548	8 643	8 417	8 208	7 894
Saône-et-Loire	17 280	17 642	17 970	17 300	17 357	17 441
Yonne	11 351	11 468	11 627	11 180	11 065	11 142
Bourgogne	53 102	54 538	55 677	54 107	53 547	54 046

Figure 8 – Evolution des effectifs salariés de l'artisanat par département

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Près de 39 % des effectifs de l'artisanat travaillaient dans des entreprises de 1 à 5 salariés (21 153 personnes), 26 % dans des entreprises de 6 à 10 salariés et 35 % dans des entreprises de 11 salariés et plus.

## 2.2.3. Les apprentis

La transmission des savoir-faire et des savoir-être par l'apprentissage fait partie de la culture de l'artisanat. En 2010, le secteur a accueilli 5 998 jeunes, un chiffre en légère hausse par rapport à 2009, mais inférieur de plus de 3 % par rapport à 2008. La baisse concerne le public masculin. A l'inverse, l'évolution du nombre de jeunes filles ayant choisi cette voie de formation a été presque constamment positive au cours des cinq dernières années.

	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2006/2010
Filles	1 389	1 412	1 465	1 434	1 471	6 %
Garçons	4 730	4 863	4 759	4 400	4 527	-4 %
Bourgogne	6 119	6 275	6 224	5 834	5 998	-2 %

Figure 9 – Evolution des effectifs de l'apprentissage par sexe

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

La répartition par secteur montre une désaffection grandissante pour les métiers de la production (16 % depuis 2008). Les métiers du bâtiment sont également en recul (6 %). Ceux des services ont retrouvé en 2010 à peu près leurs effectifs de 2008. Après une baisse en 2009, l'alimentation semble de nouveau attirer les jeunes (3 %).

	2008	2009	2010	Evolution 2008/2010
Alimentation	1 306	1 223	1 348	3 %
Bâtiment	2 600	2 337	2 443	- 6 %
Production	575	533	485	- 16 %
Services	1 743	1 741	1 722	- 1 %
Bourgogne	6 224	5 834	5 998	- 4 %

Figure 10 – Evolution des effectifs de l'apprentissage par secteur

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

## 2.3. LES GRANDS SECTEURS DE L'ARTISANAT

### 2.3.1. L'alimentation

En 2010, le secteur de l'alimentation représentait 11,1 % des entreprises artisanales en Bourgogne, soit 2 835 unités, un chiffre en progression de 4,5 % depuis 2005 (2 711 unités).

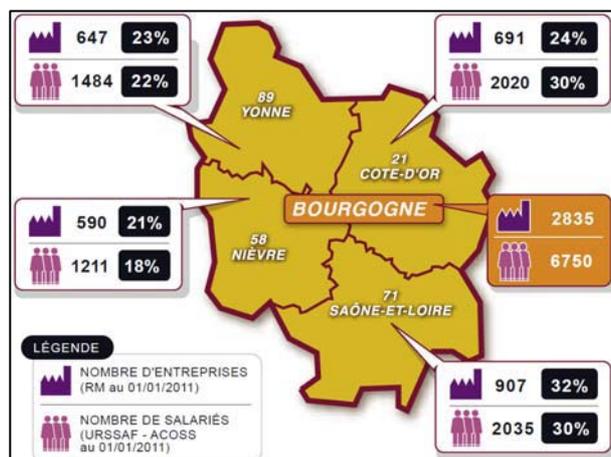


Figure 11 – L'artisanat alimentaire en Bourgogne (1<sup>er</sup> janvier 2011)

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

En 2010, l'activité « Alimentation autre que viande et poisson » représentait 56 % de l'alimentaire. Entre 2005 et 2010, elle a enregistré une hausse du nombre d'entreprises (1,6 %) (25 unités), du nombre de salariés (3,5 %) et de la masse salariale (17,6 %). L'activité « Viande et Poisson » (44 % des entreprises du secteur) a en revanche connu une hausse sur seulement deux critères : 8,5 % du nombre d'entreprises (99 unités) et 2,3 % de la masse salariale. Le nombre de salariés a, quant à lui, diminué de 4,7 % (137 emplois).

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
Alimentation autre que viande et poisson	Nombre d'entreprises	1 558	1 555	1 554	1 566	1 544	1 583
	Nombre de salariés	3 885	4 035	4 049	3 831	3 972	4 021
	Masse salariale	15 757 001	16 570 175	17 111 932	16 736 100	17 246 940	18 555 653
Viande et poisson	Nombre d'entreprises	1 153	1 151	1 142	1 136	1 152	1 252
	Nombre de salariés	2 866	2 776	2 719	2 493	2 564	2 729
	Masse salariale	11 740 427	11 665 336	11 599 001	10 360 964	11 167 573	12 014 993
Total Bourgogne	Nombre d'entreprises	2 711	2 706	2 696	2 702	2 696	2 835
	Nombre de salariés	6 751	6 811	6 768	6 324	6 536	6 750
	Masse salariale	27 497 428	28 235 511	28 710 933	27 097 064	28 414 513	30 570 646

Figure 12 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés de l'alimentaire

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

### 2.3.2. Le bâtiment

Le secteur du bâtiment représente 42,1 % des entreprises artisanales en Bourgogne, soit 10 762 unités, un chiffre en progression de presque 16 % depuis 2005 (1 472 unités).

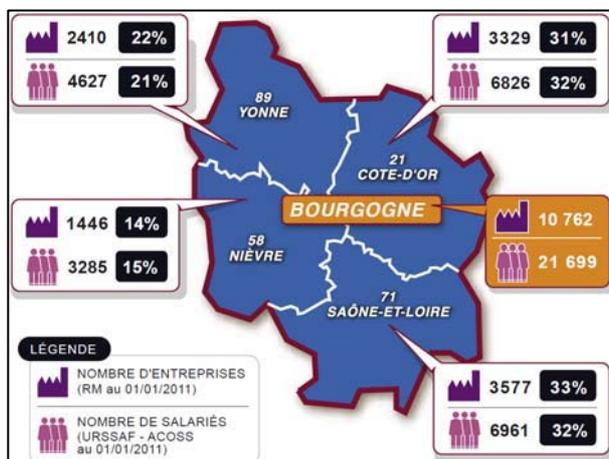


Figure 13 – L’artisanat bâtiment en Bourgogne (1<sup>er</sup> janvier 2011)

Source Chambre régionale de métiers et de l’artisanat de Bourgogne

Le secteur est divisé en six activités : l’aménagement-finition (21 %), la couverture-plomberie-chauffage (19 %), l’installation électrique (13 %), la maçonnerie (24 %), la menuiserie-serrurerie (15 %) et le terrassement et travaux divers (8 %). Sur la période 2005-2010, ils ont enregistré une hausse des trois critères identifiés ci-dessus : 16 % pour le nombre d’entreprises, 6 % pour le nombre de salariés et 20 % pour la masse salariale. En nombre d’entreprises, la plus forte progression concerne la couverture-plomberie-chauffage (34 %). La forte augmentation observée pour la maçonnerie (82 %) et le recul important de l’activité terrassement et travaux divers (47 %) sont dus à un nouveau système de calcul. L’emploi s’est surtout développé dans la menuiserie-serrurerie (15 %) et la couverture-plomberie-chauffage (14 %). Si l’on fait un focus sur la période 2008-2010, on constate une augmentation du nombre d’entreprises (2 %) et un léger recul de l’emploi (1 %).

		2005	2008	2010	Evolution 2005/2010	Evolution 2009/2010
Aménagement-Finition	Nombre d'entreprises	1 942	1 945	2 226	15 %	14 %
	Nombre de salariés	3 505	3 508	3 556	1 %	1 %
Couverture-Plomberie-Chauffage	Nombre d'entreprises	1 495	1 498	2 007	34 %	34 %
	Nombre de salariés	3 841	3 844	4 366	14 %	14 %
Installation électrique	Nombre d'entreprises	1 298	1 301	1 373	6 %	6 %
	Nombre de salariés	2 080	2 083	2 137	3 %	3 %
Maçonnerie	Nombre d'entreprises	1 436	1 439	2 619	82 %	82 %
	Nombre de salariés	5 812	5 815	5 624	- 3 %	- 3 %
Menuiserie-Serrurerie	Nombre d'entreprises	1 427	1 430	1 646	15 %	15 %
	Nombre de salariés	3 271	3 274	3 766	15 %	15 %
Terrassement-Travaux divers	Nombre d'entreprises	1 692	1 956	891	- 47 %	- 54 %
	Nombre de salariés	2 045	2 327	2 250	10 %	- 3 %
Total Bourgogne	Nombre d'entreprises	9 290	9 569	10 762	16 %	12 %
	Nombre de salariés	20 554	20 851	21 699	6 %	4 %

Figure 14 – Evolution du nombre d’entreprises et de salariés du bâtiment

Source Chambre régionale de métiers et de l’artisanat de Bourgogne

### 2.3.3. La production

Le secteur de la production représente 18,6 % des entreprises artisanales en Bourgogne, soit 4 506 unités, un chiffre en progression de 6 % depuis 2005 (237 unités).

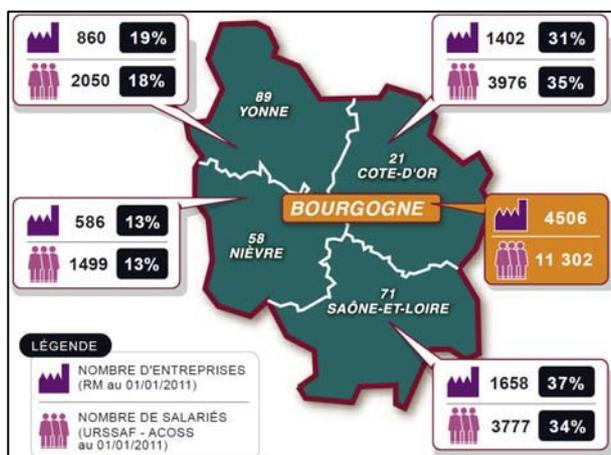


Figure 15 – L’artisanat de la production en Bourgogne (1<sup>er</sup> janvier 2011)

Source Chambre régionale de métiers et de l’artisanat de Bourgogne

Le secteur est divisé en six activités : le bois-ameublement (25 %), la fabrication-articules divers (20 %), les matériaux de construction (10 %), le papier imprimerie-reproduction-arts graphiques (7 %), le textile-habillement-cuir (6 %) et le travail des métaux (32 %).

Sur la période 2005-2010, ces activités ont enregistré une hausse du nombre d’entreprises (6 %), mais une baisse du nombre de salariés (13 %) et de la masse salariale (1 %), un phénomène sans doute dû à la mécanisation. En nombre d’entreprises, la plus forte progression concerne la fabrication-articules divers (17 %). Si l’emploi s’est également fortement développé dans cette activité (34 %), il a en revanche reculé dans tous les autres secteurs (jusqu’à 36 % dans le textile-habillement-cuir). Si l’on fait un focus sur la période 2008-2010, on constate une stabilisation du nombre d’entreprises, mais un recul significatif de l’emploi (9 %). Par activité, la fabrication-articules divers s’en sort toujours mieux, puisqu’elle est la seule à connaître une augmentation (1 %).

		2005	2008	2010	Evolution 2005/2010	Evolution 2009/2010
Bois-Ameublement	Nombre d'entreprises	1 119	1 183	1 126	1 %	- 5 %
	Nombre de salariés	1 924	1 770	1 653	- 14 %	- 7 %
Fabrication-Articules divers	Nombre d'entreprises	751	838	880	17 %	5 %
	Nombre de salariés	2 418	3 214	3 236	34 %	1 %
Matériaux de construction	Nombre d'entreprises	438	449	454	4 %	1 %
	Nombre de salariés	1 431	1 122	1 022	- 29 %	- 9 %
Papier-Imprimerie-Reproduction	Nombre d'entreprises	307	330	330	7 %	0 %
	Nombre de salariés	1 020	867	729	- 29 %	- 16 %
Textile-Habillement-Cuir	Nombre d'entreprises	249	255	268	8 %	5 %
	Nombre de salariés	301	205	192	- 36 %	- 6 %
Travail des métaux	Nombre d'entreprises	1 405	1 473	1 448	3 %	- 2 %
	Nombre de salariés	5 837	5 258	4 470	- 23 %	- 15 %
Total Bourgogne	Nombre d'entreprises	4 269	4 528	4 506	6%	0%
	Nombre de salariés	12 931	12 436	11 302	-13%	-9%

Figure 16 – Evolution du nombre d’entreprises et de salariés de la production

Source Chambre régionale de métiers et de l’artisanat de Bourgogne

### 2.3.4. Les services et activités non réparties

Le secteur de la production représente 29,2 % des entreprises artisanales en Bourgogne, soit 7 466 unités, un chiffre en progression de presque 5 % depuis 2005 (332 unités).

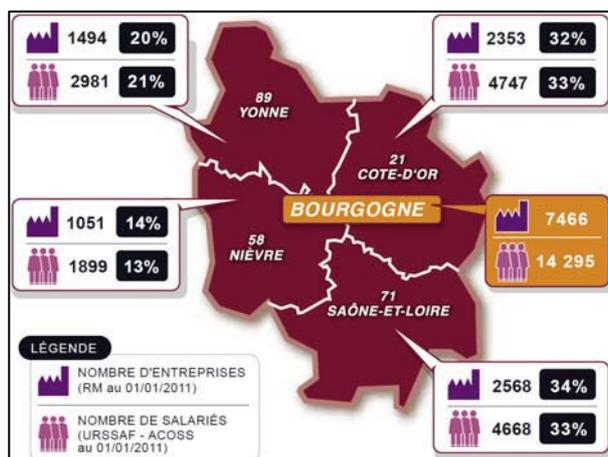


Figure 17 – L’artisanat des services et activités non réparties en Bourgogne (1<sup>er</sup> janvier 2011)

Source Chambre régionale de métiers et de l’artisanat de Bourgogne

Le secteur est divisé en quatre activités : la blanchisserie-teinture-soins à la personne (36 %), la réparation (34 %), le transport (10 %) et les autres services (20 %). Sur la période 2005-2010, ils ont enregistré une hausse des trois critères identifiés : 14 % du nombre d’entreprises, 11 % du nombre de salariés et 22 % de la masse salariale. En nombre d’entreprises, la plus forte progression concerne la blanchisserie-teinture-soins à la personne (28 %). L’emploi s’est surtout développé dans les autres services (43 %). Si l’on fait un focus sur la période 2008-2010, on constate une augmentation du nombre d’entreprises et de salariés (6 %).

		2005	2008	2010	Evolution 2005/2010	Evolution 2009/2010
Blanchisserie-Teinture-Soins à la personne	Nombre d'entreprises	2 235	2 490	2 861	28 %	15 %
	Nombre de salariés	3 347	3 296	3 453	3 %	5 %
Réparation	Nombre d'entreprises	2 394	2 463	2 543	6 %	3 %
	Nombre de salariés	5 228	5 142	5 395	3 %	5 %
Transport	Nombre d'entreprises	729	761	749	3 %	- 2 %
	Nombre de salariés	2 018	2 023	2 192	9 %	8 %
Autres services	Nombre d'entreprises	1 350	1 486	1 513	12 %	2 %
	Nombre de salariés	2 271	3 003	3 255	43 %	8 %
Total Bourgogne	Nombre d'entreprises	6 708	7 200	7 666	14 %	6 %
	Nombre de salariés	12 864	13 464	14 295	11 %	6 %

Figure 18 – Evolution du nombre d’entreprises et de salariés des services et activités non réparties

Source Chambre régionale de métiers et de l’artisanat de Bourgogne

## 2.4. POIDS DE L’ARTISANAT DANS LES TERRITOIRES<sup>13</sup>

### 2.4.1. L’artisanat dans les pays de Côte-d’Or

La Côte-d’Or compte cinq pays : l’Auxois Morvan Côte-d’Orrien, le Beaunois, le Chatillonnais, la Plaine de Saône-Vingeanne et Seine et Tilles en Bourgogne.

<sup>13</sup> Voir carte page 38.

En 2010, l'Auxois Morvan Côte-d'Orien comptait 1 151 entreprises artisanales. Les entreprises du bâtiment y étaient majoritaires (46 % du total, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne du département (43 %)). Les activités de services y étaient par contre légèrement moins nombreuses (26 contre 30 %). **Sur la période 2005-2010, le secteur ayant le plus progressé en nombre d'entreprises a été celui du bâtiment (30 %).** En termes d'emploi, **l'évolution la plus significative concerne les services (21 %).** L'activité production a, en revanche, fortement reculé. L'augmentation du nombre d'entreprises de l'alimentaire (20 %) s'est, par ailleurs, accompagnée d'une baisse importante du nombre de ses effectifs (14 %).

		Pays Auxois Morvan Côte-d'Orien		Evolution 2005/2010	Côte-d'Or		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	99	119	20 %	599	691	15 %
	Nombre de salariés	280	242	- 14 %	1 917	2 020	5 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	405	526	30 %	2 799	3 328	19 %
	Nombre de salariés	848	931	10 %	6 188	6 826	10 %
Production	Nombre d'entreprises	241	203	- 16 %	1 302	1 403	8 %
	Nombre de salariés	519	430	- 17 %	4 117	3 976	- 3 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	263	303	15 %	2 032	2 353	16 %
	Nombre de salariés	472	569	21 %	3 794	4 747	25 %
Total	Nombre d'entreprises	1 008	1 151	14 %	6 732	7 775	15 %
	Nombre de salariés	2 119	2 172	3 %	16 016	17 569	10 %

Figure 19 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays de l'Auxois Morvan Côte-d'Orien  
Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Le Beaunois comptait 1 463 entreprises artisanales. Que ce soit sur le plan de l'emploi et du nombre d'entreprises, ce secteur a fortement progressé depuis 2005 (respectivement 10 et 25 %). La répartition par secteur était sensiblement dans la moyenne départementale. **Sur la période 2005-2010, le secteur ayant le plus progressé en nombre d'entreprises a été celui du bâtiment (42 %).** En termes d'effectifs, **l'évolution la plus significative concerne les services (44 %).** L'activité production a, en revanche, sensiblement reculé. L'alimentaire a connu une progression égale du nombre d'entreprises et de salariés (16 %).

		Pays Beaunois		Evolution 2005/2010	Côte-d'Or		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	140	163	16 %	599	691	15 %
	Nombre de salariés	413	478	16 %	1 917	2 020	5 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	423	601	42 %	2 799	3 328	19 %
	Nombre de salariés	855	899	5 %	6 188	6 826	10 %
Production	Nombre d'entreprises	290	283	- 2 %	1 302	1 403	8 %
	Nombre de salariés	876	815	- 7 %	4 117	3 976	- 3 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	319	416	30 %	2 032	2 353	16 %
	Nombre de salariés	508	729	44 %	3 794	4 747	25 %
Total	Nombre d'entreprises	1 172	1 463	25 %	6 732	7 775	15 %
	Nombre de salariés	2 652	2 921	10 %	16 016	17 569	10 %

Figure 20 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Beaunois  
Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Le Chatillonnais comptait 407 entreprises artisanales. Les entreprises du bâtiment y étaient majoritaires (42 % du total). Si les activités de production étaient supérieures à la moyenne départementales (23 % contre 18 %), les services y étaient par contre légèrement moins nombreux (26 % contre 30 %). **Sur la période 2005-2010, le secteur ayant le plus progressé en nombre d'entreprises et en termes d'emploi a été celui du**

**bâtiment** (26 et 23 %). Les services ont connu une évolution similaire, bien que de moindre envergure (6 et 10 %). A l'inverse, **l'alimentaire et, surtout, la production n'ont cessé de reculer.**

		Pays Chatillonnais		Evolution 2005/2010	Côte-d'Or		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	40	38	- 5 %	599	691	15 %
	Nombre de salariés	99	81	- 18 %	1 917	2 020	5 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	134	169	26 %	2 799	3 328	19 %
	Nombre de salariés	249	306	23 %	6 188	6 826	10 %
Production	Nombre d'entreprises	105	94	- 10 %	1 302	1 403	8 %
	Nombre de salariés	268	230	- 14 %	4 117	3 976	- 3 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	100	106	6 %	2 032	2 353	16 %
	Nombre de salariés	167	183	10 %	3 794	4 747	25 %
Total	Nombre d'entreprises	379	407	7 %	6 732	7 775	15 %
	Nombre de salariés	783	800	2 %	16 016	17 569	10 %

**Figure 21 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Chatillonnais**

*Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne*

**La Plaine de Saône-Vingeanne comptait 573 entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2011, un chiffre en progression de 20 % depuis six ans.** Les entreprises du bâtiment y étaient majoritaires (47 % du total, un chiffre nettement supérieur à la moyenne départementale). Le secteur de la production était également mieux implanté sur ce territoire que dans le reste de la Côte-d'Or (20 %). L'alimentation était légèrement en-dessous de la moyenne (8 %). Les services étaient par contre beaucoup moins présents (25 contre 30 %). **Sur la période 2005-2010, le bâtiment et les services ont enregistré une forte progression du nombre de leurs entreprises** (respectivement 32 et 30 %), cependant l'évolution en termes d'emplois était bien plus spectaculaire pour ces derniers (18 contre 3 % dans le bâtiment). A la différence de ce que l'on observe au niveau du département, l'alimentation a perdu des emplois (3 %). La production n'a, quant à elle, cessé de perdre du terrain.

		Pays Plaine de Saône-Vingeanne		Evolution 2005/2010	Côte-d'Or		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	40	47	18 %	599	691	15 %
	Nombre de salariés	110	107	- 3 %	1 917	2 020	5 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	204	269	32 %	2 799	3 328	19 %
	Nombre de salariés	358	368	3 %	6 188	6 826	10 %
Production	Nombre d'entreprises	123	114	- 7 %	1 302	1 403	8 %
	Nombre de salariés	302	271	- 10 %	4 117	3 976	- 3 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	110	143	30 %	2 032	2 353	16 %
	Nombre de salariés	153	181	18 %	3 794	4 747	25 %
Total	Nombre d'entreprises	477	573	20 %	6 732	7 775	15 %
	Nombre de salariés	923	927	0 %	16 016	17 569	10 %

**Figure 22 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Plaine de Saône-Vingeanne**

*Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne*

**En 2010, le pays Seine et Tilles en Bourgogne comptait 364 entreprises artisanales. Que ce soit sur le plan de l'emploi et du nombre d'entreprises, ce secteur a fortement progressé depuis 2005 (respectivement 18 et 28 %).** La nette prédominance du secteur du bâtiment (53 %) avait pour conséquence un déficit d'implantation d'entreprises de la production (14 %) et, surtout, des services (24 %). L'alimentation était dans la moyenne départementale. **Sur la période 2005-2010, l'on observe**

une très forte progression des services (55 %) et du bâtiment (37 %), qui impacte significativement l'emploi de ces deux secteurs (respectivement 41 et 16 %). Si l'alimentation progresse également (13 %), la production est une nouvelle fois en net recul (14 %).

		Pays Seine et Tilles en Bourgogne		Evolution 2005/2010	Côte-d'Or		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	30	34	13 %	599	691	15 %
	Nombre de salariés	56	57	2 %	1 917	2 020	5 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	140	192	37 %	2 799	3 328	19 %
	Nombre de salariés	257	299	16 %	6 188	6 826	10 %
Production	Nombre d'entreprises	59	51	- 14 %	1 302	1 403	8 %
	Nombre de salariés	102	106	4 %	4 117	3 976	- 3 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	56	87	55 %	2 032	2 353	16 %
	Nombre de salariés	112	158	41 %	3 794	4 747	25 %
Total	Nombre d'entreprises	285	364	28 %	6 732	7 775	15 %
	Nombre de salariés	527	620	18 %	16 016	17 569	10 %

Figure 23 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Seine et Tilles en Bourgogne

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

#### 2.4.2. L'artisanat dans les pays de la Nièvre

La Nièvre compte trois pays : la Bourgogne Nivernaise, le Nevers-Sud Nivernais et le Nivernais Morvan.

La Bourgogne Nivernaise comptait sur son territoire 1 041 entreprises, un chiffre en progression de 6 % depuis 2005. L'emploi y a cependant reculé de 10 % dans le même temps. La répartition par secteur était à peu près conforme à la moyenne départementale : 15 % pour l'alimentation, 39 % pour le bâtiment, 15 % pour la production et 30 % pour les services. Sur la période 2005-2010, ces derniers ont enregistré la plus forte progression en nombre d'entreprises (10 %), devant le bâtiment (7 %), qui a également connu une augmentation significative de ses effectifs (7 %). Le nombre de salariés de l'alimentation a été relativement stable (1 %), alors que dans le reste de la Nièvre il a chuté de 10 %. La production a, quant à elle, connu un recul spectaculaire en termes d'emplois (43 %).

		Pays Bourgogne Nivernaise		Evolution 2005/2010	Nièvre		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	153	158	3 %	581	590	2 %
	Nombre de salariés	346	349	1 %	1 344	1 211	- 10 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	377	405	7 %	1 329	1 447	9 %
	Nombre de salariés	806	864	7 %	3 026	3 285	9 %
Production	Nombre d'entreprises	166	161	- 3 %	599	584	- 3 %
	Nombre de salariés	790	447	- 43 %	2 203	1 499	- 32 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	287	317	10 %	992	1 052	6 %
	Nombre de salariés	562	593	6 %	1 882	1 899	1 %
Total	Nombre d'entreprises	983	1 041	6 %	3 501	3 673	5 %
	Nombre de salariés	2 504	2 253	- 10 %	8 455	7 894	- 7 %

Figure 24 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Bourgogne Nivernaise

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

En 2010, le pays Nevers-Sud Nivernais comptait 1 772 entreprises artisanales. La répartition par secteur y était également à peu près conforme à la moyenne du département : 16 % pour l'alimentation, 37 % pour le bâtiment, 17 % pour la production et 30 % pour les services. Sur la période 2005-2010, le secteur ayant le plus progressé en nombre d'entreprises et en termes d'emploi a été celui du bâtiment (14 et 11%). L'alimentation et les services ont vu leurs effectifs reculer (respectivement 11 et 3%). Une fois de plus, la production a enregistré une baisse importante de ses effectifs (29 %).

		Pays Nevers-Sud Nivernais		Evolution 2005/2010	Nièvre		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	272	291	7 %	581	590	2 %
	Nombre de salariés	677	605	- 11 %	1 344	1 211	- 10 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	580	661	14 %	1 329	1 447	9 %
	Nombre de salariés	1 598	1 769	11 %	3 026	3 285	9 %
Production	Nombre d'entreprises	307	295	- 4 %	599	584	- 3 %
	Nombre de salariés	1 071	761	- 29 %	2 203	1 499	- 32 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	507	525	4 %	992	1 052	6 %
	Nombre de salariés	1 047	1 011	- 3 %	1 882	1 899	1 %
Total	Nombre d'entreprises	1 666	1 772	6 %	3 501	3 673	5 %
	Nombre de salariés	4 393	4 146	-6%	8 455	7 894	- 7 %

Figure 25 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Nevers-Sud Nivernais  
Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Le Nivernais Morvan comptait 776 entreprises artisanales au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le secteur du bâtiment y était majoritaire (45 % du total, un chiffre supérieur à la moyenne du département (39 %)). Les activités de services y étaient par contre moins nombreuses (24 contre 29 %). Sur la période 2005-2010, ces dernières ont toutefois enregistré la plus forte progression en nombre d'entreprises (6 %) et en termes d'emploi (7 %). Le bâtiment a connu une relative stabilité. En revanche, la production et l'alimentation ont vu leurs effectifs fortement baisser (respectivement 11 et 19 %).

		Pays Nivernais Morvan		Evolution 2005/2010	Nièvre		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	137	130	- 5 %	581	590	2 %
	Nombre de salariés	302	244	- 19 %	1 344	1 211	- 10 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	346	348	1 %	1 329	1 447	9 %
	Nombre de salariés	569	578	2 %	3 026	3 285	9 %
Production	Nombre d'entreprises	105	108	3 %	599	584	- 3 %
	Nombre de salariés	298	264	- 11 %	2 203	1 499	- 32 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	180	190	6 %	992	1 052	6 %
	Nombre de salariés	258	277	7 %	1 882	1 899	1 %
Total	Nombre d'entreprises	768	776	1 %	3 501	3 673	5 %
	Nombre de salariés	1 427	1 363	- 4 %	8 455	7 894	- 7 %

Figure 26 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Nivernais Morvan  
Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

### 2.4.3. L'artisanat dans les pays de Saône-et-Loire

La Saône-et-Loire compte cinq pays : l'Autunois Morvan, la Bresse Bourguignonne, le Chalonnais, le Charolais Brionnais et le Sud Bourgogne. Nous ne traiterons pas ce dernier, créé par décret le 1<sup>er</sup> juillet 2009 : les données le concernant sont encore insuffisantes.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'Autunois Morvan comptait sur son territoire 686 entreprises, un chiffre en hausse de 15 % depuis 2005. L'emploi y a, en revanche, reculé de 4 %. La répartition par secteur était à peu près conforme à la moyenne départementale : 11 % pour l'alimentation (contre 10 %), 43 % pour le bâtiment (41 %), 19 % pour la production (19 %) et 27 % pour les services (29 %). Sur la période 2005-2010, l'on observe une très forte progression du bâtiment (22 %) et des services (16 %), sans toutefois qu'il y ait un effet positif sur l'emploi de ces deux secteurs (respectivement 9 et 0 %). La production a enregistré une légère progression (5 %). L'alimentation, stable en termes d'entreprises (1 %), a vu ses effectifs augmenter (7 %).**

		Pays Autunois Morvan		Evolution 2005/2010	Saône-et-Loire		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	73	74	1 %	855	907	6 %
	Nombre de salariés	134	143	7 %	1 998	2 035	2 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	243	297	22 %	2 987	3 577	20 %
	Nombre de salariés	583	530	- 9 %	6 704	6 961	4 %
Production	Nombre d'entreprises	122	128	5 %	1 519	1 659	9 %
	Nombre de salariés	209	205	- 2 %	4 157	3 777	- 9 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	161	187	16 %	2 260	2 567	14 %
	Nombre de salariés	347	347	0 %	4 420	4 668	6 %
Total	Nombre d'entreprises	599	686	15 %	7 621	8 710	14 %
	Nombre de salariés	1 273	1 225	- 4 %	17 279	17 441	1 %

Figure 27 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Autunois Morvan

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

**En 2010, le pays de la Bresse Bourguignonne comptait 1 246 entreprises artisanales. Que ce soit sur le plan de l'emploi et du nombre d'entreprises, l'artisanat a progressé depuis 2005 (respectivement 7 et 14 %). La prédominance du secteur du bâtiment (44 %) avait pour conséquence un déficit d'implantation des services (25 %). Sur la période 2005-2010, l'on observe néanmoins une très forte progression de ces derniers (18 %), qui impacte significativement l'emploi de ce secteur (22 %).**

		Pays Bresse Bourguignonne		Evolution 2005/2010	Saône-et-Loire		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	118	124	5 %	855	907	6 %
	Nombre de salariés	289	308	7 %	1 998	2 035	2 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	466	545	17 %	2 987	3 577	20 %
	Nombre de salariés	910	987	8 %	6 704	6 961	4 %
Production	Nombre d'entreprises	244	267	9 %	1 519	1 659	9 %
	Nombre de salariés	688	647	- 6 %	4 157	3 777	- 9 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	263	310	18 %	2 260	2 567	14 %
	Nombre de salariés	466	569	22 %	4 420	4 668	6 %
Total	Nombre d'entreprises	1 091	1 246	14 %	7 621	8 710	14 %
	Nombre de salariés	2 353	2 511	7 %	17 279	17 441	1 %

Figure 28 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Bresse Bourguignonne

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Le pays Chalonnais comptait 2 222 entreprises artisanales, un chiffre en hausse de 20 % depuis 2005. La répartition par secteur était à peu près conforme à la moyenne départementale : 9 % pour l'alimentation, 43 % pour le bâtiment, 19 % pour la production et 29 % pour les services. Sur la période 2005-2010, le bâtiment a fortement progressé en nombre d'entreprises et en termes d'emploi (27 et 11 %). Mais les autres secteurs ont tous connu des évolutions très positives : 17 % pour la production, 15 % pour les services et 13 % pour l'alimentation. Concernant l'emploi, seule la production a enregistré une baisse de ses effectifs (7 %).

		Pays Chalonnais		Evolution 2005/2010	Saône-et-Loire		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	181	205	13 %	855	907	6 %
	Nombre de salariés	469	536	14 %	1 998	2 035	2 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	752	952	27 %	2 987	3 577	20 %
	Nombre de salariés	1 591	1 765	11 %	6 704	6 961	4 %
Production	Nombre d'entreprises	358	420	17 %	1 519	1 659	9 %
	Nombre de salariés	907	844	- 7 %	4 157	3 777	- 9 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	560	645	15 %	2 260	2 567	14 %
	Nombre de salariés	1 100	1 183	8 %	4 420	4 668	6 %
Total	Nombre d'entreprises	1 851	2 222	20 %	7 621	8 710	14 %
	Nombre de salariés	4 067	4 328	6 %	17 279	17 441	1 %

Figure 29 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Chalonnais

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Charolais Brionnais comptait sur son territoire 1 485 entreprises, un chiffre en hausse de 9 % depuis 2005. L'emploi y a en revanche reculé de 3 %. Les secteurs de l'alimentation (12 %) et de la production (21 %) y étaient plus présents que sur le reste du département, au détriment du bâtiment (37 %). Sur la période 2005-2010, l'on observe une progression significative des services (14 %), du bâtiment (12 %) et, dans une moindre mesure, de la production (5 %). Cependant, hormis dans le cas des services, ces hausses ne sont pas traduites par des augmentations d'effectifs (1 % dans le bâtiment, 6 % dans la production). L'alimentation a, quant à elle, perdu des entreprises (3 %) et des salariés (12 %).

		Pays Charolais Brionnais		Evolution 2005/2010	Saône-et-Loire		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	185	180	- 3 %	855	907	6 %
	Nombre de salariés	422	371	- 12 %	1 998	2 035	2 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	494	554	12 %	2 987	3 577	20 %
	Nombre de salariés	1 236	1 222	- 1 %	6 704	6 961	4 %
Production	Nombre d'entreprises	293	307	5 %	1 519	1 659	9 %
	Nombre de salariés	800	756	- 6 %	4 157	3 777	- 9 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	390	444	14 %	2 260	2 567	14 %
	Nombre de salariés	761	781	3 %	4 420	4 668	6 %
Total	Nombre d'entreprises	1 362	1 485	9 %	7 621	8 710	14 %
	Nombre de salariés	3 219	3 130	- 3 %	17 279	17 441	1 %

Figure 30 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Charolais Brionnais

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

## 2.4.4. L'artisanat dans les pays de l'Yonne

L'Yonne compte trois pays : l'Avallonnais, la Puisaye-Forterre, le Tonnerrois.

En 2010, l'Avallonnais comptait sur son territoire 587 entreprises, un chiffre en hausse de 4 % depuis 2005. L'emploi y a par ailleurs progressé de 10 %. La répartition par secteur était à peu près conforme à la moyenne départementale : 13 % pour l'alimentation (contre 12), 45 % pour le bâtiment (45), 15 % pour la production (16) et 26 % pour les services (27). Sur la période 2005-2010, l'on observe une évolution très positive des services, aussi bien en nombre d'entreprises que de salariés (respectivement 13 et 10 %). Le bâtiment a connu la même tendance haussière (6 et 16 %). A l'inverse, la production a fortement reculé (9 et 12 %).

		Pays Avallonnais		Evolution 2005/2010	Yonne		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	78	79	1 %	676	647	- 4 %
	Nombre de salariés	154	172	12 %	1 492	1 484	- 1 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	251	266	6 %	2 175	2 410	11 %
	Nombre de salariés	550	637	16 %	4 636	4 627	0 %
Production	Nombre d'entreprises	96	87	- 9 %	849	860	1 %
	Nombre de salariés	164	144	- 12 %	2 454	2 050	- 16 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	137	155	13 %	1 424	1 494	5 %
	Nombre de salariés	335	367	10 %	2 768	2 981	8 %
Total	Nombre d'entreprises	562	587	4 %	5 124	5 411	6 %
	Nombre de salariés	1 203	1 320	10 %	11 350	11 142	- 2 %

Figure 31 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Avallonnais

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Le pays de la Puisaye-Forterre comptait 737 entreprises artisanales, un chiffre en hausse de 7 % depuis 2005. La répartition par secteur était à peu près conforme à la moyenne départementale : 12 % pour l'alimentation, 47 % pour le bâtiment, 16 % pour la production et 25 % pour les services. Sur la période 2005-2010, le bâtiment a fortement progressé en nombre d'entreprises (15 %). La production et, dans une moindre mesure, les services, ont également connu des évolutions positives (respectivement 13 et 6 %). L'alimentation a, par contre, fortement reculé, perdant des entreprises (16 %) et des salariés (29 %).

		Pays de la Puisaye-Forterre		Evolution 2005/2010	Yonne		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	110	92	- 16 %	676	647	- 4 %
	Nombre de salariés	181	128	- 29 %	1 492	1 484	- 1 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	302	347	15 %	2 175	2 410	11 %
	Nombre de salariés	520	537	3 %	4 636	4 627	0 %
Production	Nombre d'entreprises	102	115	13 %	849	860	1 %
	Nombre de salariés	300	295	- 2 %	2 454	2 050	- 16 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	172	183	6 %	1 424	1 494	5 %
	Nombre de salariés	272	285	5 %	2 768	2 981	8 %
Total	Nombre d'entreprises	686	737	7 %	5 124	5 411	6 %
	Nombre de salariés	1 273	1 245	- 2 %	11 350	11 142	- 2 %

Figure 32 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays de la Puisaye-Forterre

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

Le Tonnerrois comptait 400 entreprises artisanales, un chiffre relativement stable depuis 2005. La répartition par secteur était à peu près conforme à la moyenne départementale, à l'exception des services, un peu moins présents sur ce territoire (24 %). Sur la période 2005-2010, le bâtiment a légèrement progressé en nombre d'entreprises et en termes d'emploi (3 et 8 %). L'alimentaire a vu ses effectifs croître fortement (20 %). Le nombre d'entreprises de service a en revanche diminué (9 %, de même que ceux des salariés de la production (32 %).

		Pays Tonnerrois		Evolution 2005/2010	Yonne		Evolution 2005/2010
		2005	2010		2005	2010	
Alimentation	Nombre d'entreprises	50	50	0 %	676	647	- 4 %
	Nombre de salariés	101	121	20 %	1 492	1 484	- 1 %
Bâtiment	Nombre d'entreprises	180	185	3 %	2 175	2 410	11 %
	Nombre de salariés	394	425	8 %	4 636	4 627	0 %
Production	Nombre d'entreprises	64	70	9 %	849	860	1 %
	Nombre de salariés	230	156	- 32 %	2 454	2 050	- 16 %
Services et activités non réparties	Nombre d'entreprises	104	95	- 9 %	1 424	1 494	5 %
	Nombre de salariés	145	152	5 %	2 768	2 981	8 %
Total	Nombre d'entreprises	398	400	1 %	5 124	5 411	6 %
	Nombre de salariés	870	854	- 2 %	11 350	11 142	- 2 %

Figure 33 – Evolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le pays Tonnerrois

Source Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

## 3. LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT ET LES DISPOSITIFS D'AIDE A L'ARTISANAT

### 3.1. LES PRINCIPALES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ARTISANAT (HORS COLLECTIVITES LOCALES)

#### 3.1.1. Les chambres consulaires

##### 3.1.1.1. Les chambres de métiers et de l'artisanat

Les Chambres de métiers et de l'artisanat assurent des missions de service public essentielles à la structuration du secteur et au développement de ses entreprises, à savoir :

- accompagner les artisans et leur conjoint dans chaque étape du cycle de vie de l'entreprise (apprentissage, création, formation, développement économique et transmission) ;
- tenir le répertoire des métiers, outil de recensement des entreprises artisanales ;
- délivrer les titres de qualification artisanale d'artisan et de maître-artisan ;
- assurer la formation initiale des jeunes professionnels par la voie de l'apprentissage et la formation continue des artisans et de leur conjoint ;
- participer à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.

Elles collaborent en outre étroitement avec l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels du département et de la région : Conseil régional, conseils généraux, communes et les chambres consulaires, ainsi que les syndicats et organisations professionnelles.

##### 3.1.1.2. Les chambres de commerce et d'industrie

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) sont des établissements publics. Elles veillent à la prise en compte des intérêts des entreprises et participent à l'élaboration des politiques publiques (commerce, urbanisme, aménagement du territoire...). Plus spécifiquement, elles accompagnent les porteurs de projets, les conseillent et les orientent tant au niveau technique que juridique.

Concernant la création, les CCI proposent aujourd'hui aux porteurs de projet un « Espace entreprendre » où ils peuvent venir exposer leurs souhaits de créations et bénéficier d'un accompagnement personnalisé, qui peut être renforcé par le suivi d'une formation courte (stage de cinq jours) ou longue (150 ou 300 heures de formation). Les CCI proposent également un lieu unique de formalités facilitant les démarches administratives et réglementaires des créateurs.

Les CCI sont aussi soucieuses d'aider à la transmission des entreprises. Pour le cédant potentiel comme pour le repreneur, l'accompagnement se traduit à plusieurs niveaux : apport d'une information complète et actualisée, accompagnement individuel et confidentiel, formations, diffusion d'annonces sur les réseaux internet (Transcommerce-Transartisanat et PMIcontact), facilitation des mises en relation cédant-repreneur.

Les entreprises artisanales sont directement concernées par ces prestations, car certaines ont une double inscription.

#### 3.1.2. Les organisations professionnelles

**Le portail de l'artisanat recense plus de 220 organisations professionnelles dans ce secteur.** Nous nous en tiendrons à l'évocation de l'action de l'Union professionnelle artisanale (UPA). Parmi les

missions essentielles de l'UPA figure la nécessité de fédérer les organisations professionnelles de l'artisanat et de mettre en évidence les priorités de la petite entreprise. Un système de représentation structuré permet de défendre les intérêts de l'artisan et du commerçant de proximité au niveau local, national et européen. Au total, l'UPA réunit 55 fédérations professionnelles nationales et 5 000 syndicats départementaux, regroupés au sein des trois principales organisations professionnelles de l'artisanat :

- la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ;
- la Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services (CNAMS), qui rassemble 36 organisations professionnelles nationales ;
- la Confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD), qui compte 18 organisations professionnelles nationales.

L'UPA est chargée de représenter les artisans et commerçants de proximité dans les organismes chargés d'améliorer leur environnement économique et social. En tant que partenaire social, l'UPA siège également dans toutes les instances paritaires nationales et locales : assurance-chômage, régimes de retraite complémentaire, formation professionnelle des salariés de l'artisanat, conseils de Prud'hommes... L'UPA participe aussi à la gestion du système de protection sociale français par l'intermédiaire de nombreux administrateurs qui interviennent dans les différentes branches du régime général. Des représentants de l'UPA sont, par ailleurs, présents au Conseil économique, social et environnemental et dans les CESER, ainsi que dans un grand nombre de commissions placées auprès du gouvernement et des préfets.

En tant qu'organisation représentative de l'artisanat, l'UPA a également vocation à promouvoir ce secteur par tous les moyens nécessaires. Notamment, il a signé avec les organisations syndicales de salariés un accord pour la mise en place de la Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRIA). La loi fixe pour fin 2012 des élections de représentativité dans les PME.

### 3.1.3. Les organismes de caution mutuelle

**La SIAGI est la société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité.** En créant en 1966 la SIAGI, les chambres de métiers se sont fixées comme objectif de doter le secteur artisanal d'un outil financier permettant aux entreprises d'accéder plus facilement aux crédits bancaires. La SIAGI travaille avec l'ensemble des partenaires bancaires. Elle couvre le risque entre 50 et 80 %, selon la maturité de l'entreprise, son secteur, les montants sollicités. Quand elle est sur des quotités supérieures à 50 %, elle agit en partenariat avec les collectivités, OSEO... La SIAGI a également un partenariat avec le Fonds européen de l'investissement. Près de la moitié des dossiers traités sont partagés. Si le projet est bien calibré, la SIAGI peut faire une proposition de garantie adaptée au besoin du chef d'entreprise.

**La SOCAMA est une société de caution mutuelle dont le but est de garantir totalement ou partiellement les prêts accordés par la Banque Populaire.** Elle s'adresse aux clients ayant le statut d'artisan, de commerçant ou ayant le double statut.

La SIAGI et la SOCAMA cautionnent les prêts d'équipement, de développement et de reprise des entreprises.

## 3.2. LES DISPOSITIFS D'AIDE<sup>14</sup>

**La liste des aides présentées ici n'a pas la prétention d'être exhaustive. Il s'agit des mesures les plus fréquemment sollicitées par les artisans.** La plupart ne concerne pas spécifiquement l'artisanat. Nous avons exclu du champ celles s'adressant aux PME-PMI de taille supérieure aux entreprises considérées dans ce rapport.

---

<sup>14</sup> Source J'entreprends en Bourgogne.

## 3.2.1. Les aides à la création-transmission

### 3.2.1.1. Les aides nationales

#### Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

**Le microcrédit concerne les créateurs n'ayant pas accès au crédit bancaire.** Il consiste en un plan de financement pouvant aller jusqu'à 11 000 euros, dont 6 000 euros sous la forme de microcrédit, complété par un prêt d'honneur, une aide de l'Etat ou de la Région. Ces montants peuvent être investis aussi bien pour le lancement que pour le développement de la micro-entreprise. Le remboursement peut d'épaler sur 30 mois, de façon à permettre des échéances modérées et de rembourser le capital rapidement.

**Le programme d'aide à la création dans les quartiers (PACQ) est une subvention à la création d'entreprises d'un montant de 3 000 euros destinée aux créateurs des quartiers sensibles de Bourgogne.** Le bénéficiaire doit habiter dans une des 22 zones urbaines sensibles (ZUS) de Bourgogne, l'entreprise pouvant être créée en dehors de cette zone. Il doit également s'engager dans une démarche d'accompagnement avant et après création avec un des partenaires du programme.

#### Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)

**L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) propose une subvention destinée à favoriser les initiatives des personnes reconnues comme travailleurs handicapés qui créent leur propre emploi.** D'un montant maximum de 10 675 euros, elle requiert un cofinancement personnel de 1 525 € destiné à renforcer l'implication du créateur dans la démarche. Il doit s'agir, sauf cas particuliers, d'un apport en numéraire et non en matériel. Une recherche de cofinancement est en outre obligatoire et préalable à l'intervention de l'AGEFIPH.

#### France active<sup>15</sup>

**Le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) a pour objet de faciliter l'obtention d'emprunts par les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer leur entreprise** avant la cinquième année de la date de leur création/reprise (quelle que soit la forme juridique de celle-ci et indépendamment du secteur d'activité). Cette mesure concerne les prêts destinés à couvrir des besoins en fonds de roulement et/ou en investissements. Les emprunts éligibles ont un montant minimum de 5 000 euros sur une durée de remboursement de deux à sept ans.

#### Pôle emploi

**L'aide aux chômeurs créateurs-repreneurs d'entreprise (ACCRE) est une aide aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs consistant en une exonération de charges sociales pendant un an.** Celle-ci porte seulement sur la partie des revenus ou rémunérations ne dépassant pas 120 % du Smic. Sont prises en charge les cotisations correspondant à l'assurance maladie, à la maternité, à l'invalidité, au décès, aux prestations familiales, à l'assurance vieillesse de base. Les cotisations relatives à la CSG-CRDS, au risque accident du travail, à la retraite complémentaire, au Fonds national d'aide au logement (FNAL), à la formation professionnelle continue et au versement transport ne sont en revanche pas exonérées.

---

<sup>15</sup> France Active agit pour l'insertion par l'économie en apportant une expertise et un soutien financier aux entreprises solidaires : associations et entreprises d'utilité sociale qui ont une activité économique et qui créent ou consolident des emplois.

**Pour les demandeurs d'emploi percevant l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), deux possibilités s'offrent à eux dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise.** Pôle emploi peut verser, dès le démarrage de l'entreprise, une aide correspondant à la moitié des allocations restant dues à l'allocataire à la date où il débute son activité. Pour en bénéficier, l'allocataire doit avoir obtenu l'ACCRE. Autre solution, le porteur de projet peut aussi continuer à percevoir une partie de ses allocations pendant la phase de démarrage de reprise ou de création, à condition que ses nouvelles rémunérations ne dépassent pas 70 % du salaire sur lequel ont été calculées ses allocations. Cet accompagnement est possible dans la limite des droits aux allocations et au maximum pendant 15 mois.

**Dans le cadre du statut d'auto-entrepreneur, l'ACCRE consiste en une réduction du taux des cotisations sociales de l'auto-entrepreneur durant ses trois premières années d'activité.** Dans le cas général, les cotisations sociales de l'auto-entrepreneur sont calculées par l'application d'un taux de cotisations sur le chiffre d'affaires encaissé par celui-ci durant un mois ou un trimestre. Pour les auto-entrepreneurs bénéficiaires de l'ACCRE, un abattement est appliqué sur le taux de cotisations prévu dans le cas général.

#### Sociétés de caution mutuelle

**La garantie SIAGI a pour but de faciliter l'accès des petites et très petites entreprises au crédit en donnant sa garantie aux banques.** On distingue la garantie PRO, qui complète les garanties déjà réunies par l'emprunteur, et la caution CARE 2001, qui se substitue à la caution personnelle du dirigeant (pour les entreprises en cours de développement). La SIAGI propose également le dispositif SIAGNOSTIC, un service de prévention des risques économiques. Le Conseil général de la Côte d'Or et Bourgogne Garantie peuvent prendre en charge le coût des commissions de garantie.

**Le prêt Express SOCAMA Transmission-Reprise apporte le financement nécessaire pour reprendre une entreprise,** tout en limitant les risques sur les biens personnels. Les cautions sur les biens hors exploitation sont limitées à 25 % du montant du prêt. En cas de défaillance, le recours de la banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise mais est limité à 25 % du montant initial du prêt sur ses biens hors exploitation. Le prêt Express SOCAMA Transmission-Reprise concerne toutes les opérations dont la finalité est la reprise d'entreprise (rachat de la majorité des titres de société, droit au bail, matériel...) jusqu'à 100 000 euros, pour une durée de 48 à 84 mois.

#### Intervenants multiples

**L'Association de prêts d'honneur (APH) a pour objet de favoriser la création ou la reprise d'entreprises en accordant des prêts d'honneur destinés à renforcer les fonds propres, et ainsi faciliter l'accès aux prêts bancaires.** Le dispositif consiste en un prêt à taux zéro accordé à une personne physique porteuse du projet, sans exigence de garantie, entre 2 000 et 23 000 euros (ce plafond pouvant être plus bas dans certains départements), d'une durée de deux à cinq ans avec un différé de remboursement possible de douze mois maximum. Les bénéficiaires sont des créateurs ou repreneurs d'entreprises de type artisanal, commercial, de prestation de services aux particuliers ou aux entreprises (voire agricole dans certains départements), ou des dirigeants immatriculés depuis moins de douze mois à la date de demande pour les projets du premier développement. Les créateurs doivent justifier de connaissances suffisantes pour assurer la gestion d'une entreprise et présenter un plan de financement équilibré. Un apport personnel minimal correspondant à 10 % du total des investissements est en outre requis.

**Le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) permet à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi de créer ou reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée.** Il s'agit en effet d'un dispositif global, pouvant comprendre :

- un accompagnement au montage du projet ;
- un accompagnement à la recherche de financement et à la négociation bancaire et une aide financière (prêt à taux zéro d'un montant de 1 000 à 10 000 euros couplé à un prêt bancaire) ;
- un suivi d'entreprise post-crédation.

**Le Prêt à la création d'entreprise (PCE) est un complément et un appui à l'obtention du premier financement bancaire sollicité par le créateur.** Il conforte la trésorerie de départ et rassure la banque. Il aide à couvrir les dépenses imprévues, les investissements immatériels (publicité...) et laisse le temps à la jeune entreprise d'obtenir ses premières rentrées d'argent. Il facilite également l'obtention de l'accord bancaire, car OSEO peut apporter en même temps que le PCE, une garantie couvrant la banque jusqu'à 70 % pour son propre crédit. Le PCE consiste en un prêt sur cinq ans, sans garantie ni caution personnelle, d'un montant compris entre 2 000 et 7 000 euros. Son taux est identique à celui du prêt bancaire. Il s'adresse à toutes les entreprises en phase de création<sup>16</sup> (en société ou en affaire personnelle) pour des projets de création pure ou de première installation par achat d'un fonds de commerce existant dont le budget total ne dépasse pas 45 000 euros. Il doit être accompagné d'un concours bancaire à plus de deux ans d'un montant minimum égal à deux fois le montant du PCE.

### 3.2.1.2. Les aides régionales

#### Conseil régional de Bourgogne

**La bourse du créateur a pour objet de soutenir les porteurs de projet de technologies innovantes pouvant conduire à la création d'entreprises.** Dans ce cadre, le Conseil régional de Bourgogne accorde à l'incubateur de Bourgogne PREMICE une subvention permettant de financer les salaires versés au porteur de projet sur une durée maximum de douze mois.

**Le Contrat de développement de l'artisanat (CDA) a pour objectif de contribuer au financement de la création, de la reprise et du développement des entreprises artisanales.** Le CDA consiste en une avance remboursable à taux zéro d'un montant compris entre 3 000 et 30 000 euros. Le taux d'intervention unique est limité à 35 % des investissements éligibles. Les bénéficiaires de cette mesure sont les entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers, à l'exclusion des auto-entrepreneurs. Le remboursement s'effectue par trimestrialités sur 4, 5 ou 6 ans selon le montant du prêt.

**Le Prêt régional à la création (PRC) a pour objet de soutenir la création d'entreprises et de favoriser l'emploi en accordant des concours financiers sous forme de prêts destinés à conforter les capitaux permanents.** Le PRC est un prêt à taux zéro d'un montant compris entre 7 500 et 100 000 euros, accordé sans demande de garantie sur une durée de trois à sept ans, avec un différé de remboursement de deux ans maximum. Les bénéficiaires doivent être des PME nouvellement créées (inscrite au registre du commerce ou au répertoire des métiers depuis moins d'un an à la date de la demande), dont le capital est détenu à moins de 50 % par une ou plusieurs entreprises existantes, et dont l'activité principale relève des secteurs suivants : production industrielle (y compris l'agro-alimentaire), prestation de service aux entreprises, commerce de gros interindustriel et hôtellerie.

**La Région Bourgogne a également constitué auprès d'OSEO Sofaris un fond de garantie pour accompagner la création d'entreprises et favoriser le développement d'entreprises innovantes.**

---

<sup>16</sup> Tous secteurs sauf agriculture, intermédiation financière, promotion ou location immobilière.

### 3.2.1.3. Les aides départementales

#### Conseil général de Saône-et-Loire

**Le kit créateur-repreneur est une subvention représentant 25 % du plan de financement du projet de création ou de reprise**, dans la limite d'un plafond de 3 000 euros maximum par porteur de projet (taux porté à 40 % et montant porté à 4 500 euros pour les personnes bénéficiaires du RSA). Peut bénéficier de ce dispositif toute personne physique créateur ou repreneur d'une entreprise de moins de dix salariés en Saône-et-Loire. Sont éligibles au dispositif les projets dont le plan de financement est inférieur à 35 000 euros pour les créations d'entreprises et à 100 000 euros pour les reprises d'entreprises.

#### Nièvre Initiatives locales

**Le soutien en fonds propres des créateurs ou repreneurs de TPE consiste en un renforcement des fonds propres des TPE créatrices d'emplois de la Nièvre sous la forme d'une subvention de 3 000 euros.** Celle-ci doit apporter un soutien financier supplémentaire aux porteurs de projets nivernais. Elle n'a pas vocation à remplacer les dispositifs de financements existants (prêt bancaires, prêt d'honneur, apport personnel). Elle est destinée aux personnes physiques ou morales créateurs ou repreneurs d'une entreprise dont l'effectif prévisionnel à trois ans ne dépasse pas dix salariés. Sont éligibles à ce dispositif les activités industrielles, artisanales et de services, ainsi que les commerces situés dans une commune de moins de 3 500 habitants. Le plan de financement ne doit pas être supérieur à 75 000 euros pour les créations et à 150 000 euros pour les reprises.

## 3.2.2. Les aides au développement

### 3.2.2.1. Les aides nationales

#### Sociétés de caution mutuelle

**Le prêt Express SOCAMA sans caution personnelle permet de renouveler ou moderniser le matériel, agrandir un magasin, acheter un nouveau véhicule, mener à bien tout autre projet de développement.** Le plafond du prêt est fixé à 30 000 euros sur un minimum de 36 mois. Par son intervention, la SOCAMA garantit le prêt accordé par la Banque Populaire. Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie de la contre-garantie du Fonds européen d'investissement (FEI). Le FEI gère ce programme pour le compte de la Commission européenne dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises. La banque et la SOCAMA s'engagent, par contrat, à n'exercer aucun recours contre le patrimoine familial de l'emprunteur.

### 3.2.2.2. Les aides régionales

#### Conseil régional de Bourgogne

**Les dispositifs Conseil expert et Conseil stratégique** ont pour but d'accompagner le développement d'entreprises en les incitant à faire appel à un consultant afin d'explorer ou définir un projet de développement lié aux thématiques de l'export, de l'environnement, de l'innovation, de la création/reprise d'entreprise ou de la responsabilité sociétale des entreprises. Il vise les PME relevant principalement des secteurs d'activité suivants : activité industrielle (y compris agro-alimentaire) et artisanale de production, prestation de services techniques aux entreprises (y compris logistique), commerce de gros interentreprises, BTP hors second œuvre du bâtiment, tourisme. L'assiette éligible représente le montant HT de l'étude, hors frais de déplacement et de mission. Le taux d'intervention peut être au maximum de 50 %. L'aide sous forme de subvention est plafonnée à 25 000 euros. Le montant cumulé est plafonné à 30 000 euros par entreprise et par année civile.

**Le CAPÉCO individuel – volet emploi a pour objectif de soutenir la création d'emplois directement liée à un programme d'investissement.** Celui-ci doit conduire à une augmentation significative de l'effectif de l'entreprise dans les deux ans (trois pour les entreprises de moins de 20 salariés). Ce dispositif s'attache tout particulièrement à l'approche stratégique présentée par l'entreprise, à la cohérence du projet sur le plan technologique, humain, commercial, financier et environnemental. L'aide prend la forme d'une subvention d'un montant de 3 000 euros par emploi créé (ce montant peut être déplafonné pour les projets éligibles à la prime d'aménagement du territoire). Le remboursement de l'aide versée peut être demandé si les effectifs ne sont pas maintenus pendant une période de cinq ans ou en cas de transfert de l'activité hors Bourgogne. Les activités agricoles et les professions libérales ne sont pas éligibles à ce dispositif.

**Le CAPÉCO individuel – volet matériel a pour ambition d'aider des projets d'investissements de développement et d'amélioration de l'outil de production dans les PME.** Le montant annuel des investissements éligibles doit être de 50 000 euros pour les entreprises de moins de vingt salariés. L'aide, une avance remboursable à taux zéro, s'élève à 30 % maximum de l'assiette éligible retenue, remboursable sur six ans (dont un an de différé), avec un plafond de 200 000 euros. Pour les entreprises en création, les projets relevant des filières vertes, les projets introduisant des démarches d'éco-conception ou comportant des démarches de responsabilité sociale, une aide sous forme de subvention peut être étudiée à titre dérogatoire.

**Le CAPÉCO individuel – volet immobilier soutient des projets d'acquisition, de construction, d'aménagement et d'extension de bâtiments industriels.** L'aide consiste en une subvention ou une bonification de loyer à un organisme relais (société d'aménagement, organisme de crédit bail, société d'économie mixte, compagnie consulaire, collectivités territoriales ou leur groupement...) d'un montant maximum de 20 % de l'assiette retenue, plafonnée à 100 000 euros. Dans le cas de la mise en œuvre d'une démarche environnementale significative, le montant de l'aide peut atteindre 25 %, le plafond de l'aide étant alors porté à 150 000 euros.

**Le CAPÉCO individuel – volet matériel lié à l'environnement a pour but d'aider les entreprises à transformer des éléments de contexte contraignants (raréfaction des ressources, renchérissement des énergies fossiles) en opportunités de développement économique et social, et ainsi tendre vers une économie du développement durable.** Il s'agit d'encourager des investissements permettant de réduire prioritairement à la source -notamment par le recours à des technologies propres- la quantité de pollution produite, de maîtriser les consommations d'énergies et de matières, de mieux gérer et valoriser collectivement les déchets et de développer des produits et services issus de démarches d'éco-conception. Par « technologie propre et sobre », il faut entendre une modernisation, modification ou substitution du procédé permettant de réduire la quantité de pollution produite, de maîtriser les consommations d'énergies ou d'installer des énergies renouvelables dès la phase de production. Sont éligibles à cette mesure les entreprises de production et de service (commerce, artisanat, tertiaire), les groupements d'entreprises, les collectivités, les structures intercommunales, les établissements publics, ainsi que les partenaires financiers du programme. Le plafond de l'aide est fixé à 100 000 euros, sauf le cas particulier d'un investissement particulièrement exemplaire.

**Le CAPÉCO individuel – volet haut de bilan aide les entreprises à renforcer leurs capitaux permanents pour leur permettre de faire face à une étape significative de leur développement et ainsi conforter leur fonds de roulement face à des besoins identifiés de trésorerie.** Le montant du prêt est fonction du besoin de renforcement des capitaux permanents. En tout état de cause, il est inférieur ou égal au montant des concours bancaires moyen ou long termes accordés parallèlement à 100 000 euros et au montant des fonds propres de l'entreprise.

Outre le CDA, déjà évoqué (voir ci-dessus), Le Conseil régional de Bourgogne intervient en faveur de l'artisanat via le Prêt régional de soutien à l'artisanat (PRSA), dont l'objectif est d'accompagner une consolidation des concours courts termes bancaires. Les bénéficiaires de cette intervention sont les entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers (à l'exclusion des auto-entrepreneurs). Le dispositif consiste en une avance remboursable à taux zéro d'un montant compris entre 5 000 et 25 000 euros limitée au montant des concours bancaires nouveaux ou faisant l'objet d'une restructuration.

Le Conseil stratégique environnement a pour ambition de permettre aux entreprises de faire appel à des compétences extérieures pour la réalisation d'études portant sur des sujets tels que l'accompagnement au management environnemental, la diminution des émissions atmosphériques, la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets, la qualité environnementale du bâtiment... Les entreprises concernées sont les mêmes que précédemment.

### 3.2.2.3. Les aides départementales

#### Conseil général de la Côte-d'Or

Le dispositif Informatisation des entreprises artisanales a pour objectif de favoriser le développement économique et la modernisation de ce secteur. Il consiste en une avance remboursable pour une première informatisation ou un complément de remise à niveau (acquisition du matériel et de logiciels, hors formation et maintenance). Son taux s'élève à 50 % du coût HT de l'investissement plafonné à 7 500 euros.

#### Conseil général de la Côte-d'Or et de la Nièvre

Une avance remboursable pour l'acquisition ou le renouvellement d'un véhicule de tournées concernant le commerce de première nécessité est proposé pour favoriser la desserte commerciale en milieu rural. Elle s'élève à 30 % du coût HT du véhicule et des aménagements nécessaires à la pratique de l'activité exercée, avec un plafond de 15 000 euros.

#### Conseil général de l'Yonne

Le Conseil général de l'Yonne propose une avance remboursable à taux zéro plafonnée à 15 000 euros afin de favoriser le développement et la normalisation des entreprises artisanales. Cette aide est assujettie à un prêt bancaire qui doit être au moins égal à celle-ci. Les investissements concernés portent sur l'aménagement ou la construction de surface de production ou de surfaces de vente, l'acquisition d'outil de production ou de véhicules utilitaires (taxis, ambulances, véhicules industriels, véhicules de chantier...).

### 3.2.3. Les aides à l'amélioration des conditions de travail

Le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT) a pour objet d'apporter une aide financière, versée sous forme de subvention, aux entreprises et aux branches professionnelles concevant et mettant en œuvre des mesures d'amélioration des conditions de travail et contribuant à une meilleure prévention des risques professionnels. L'originalité de ce fonds est d'appréhender les projets déposés par les demandeurs dans une approche globale des conditions de travail, prenant à la fois en compte les facteurs techniques, organisationnels et humains des situations de travail. Une attention particulière est également portée à l'association de l'ensemble des personnels et de leurs représentants au montage du projet porté par l'entreprise ou la branche professionnelle. La gestion du FACT est confiée à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT). Peuvent bénéficier des subventions du FACT :

- les établissements et les entreprises de petite et moyenne taille ;
- les organisations professionnelles ou interprofessionnelles de branches tant au plan national que local.

**Les aides financières simplifiées (AFS) consistent en un soutien financier accordé par la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) aux TPE et PME pour la prévention des risques professionnels.** Ces dispositifs, validés par les partenaires sociaux, sont destinés exclusivement aux entreprises de moins de 50 salariés. Ils ont pour but d'accompagner l'acquisition de matériels ou la réalisation de prestations (formations, diagnostics-plans d'actions), afin de réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles et d'améliorer les conditions de travail.

### 3.2.4. Les aides en chiffres : l'exemple du PRSA et du CDA

Jusqu'au 31 décembre 2009, l'association ARDAB s'occupait des avances remboursables ARDAB et PRSA1. A partir de 2010, c'est le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat qui a pris en charge le nouveau dispositif CDA/PRSA2. L'année 2010 a donc été une année de transition pour les avances remboursables puisque le premier comité d'attribution n'a pu être mis en place que début mars pour le PRSA2 et fin mai pour le CDA.

Pour l'année 2009 :

- 245 dossiers ARDAB acceptés en comités d'attribution pour un montant total engagé de 3 371 337 d'euros ;
- 24 dossiers PRSA1 acceptés en comités d'attribution pour un montant total engagé de 355 800 d'euros.

Pour l'année 2010 :

- 128 dossiers CDA acceptés en comités d'attribution pour un montant total engagé de 1 751 518 d'euros ;
- 43 dossiers PRSA2 acceptés en comités d'attribution pour un montant total engagé de 578 900 d'euros.

Pour l'année 2011 (chiffres ne prenant pas en compte les dossiers instruits lors du Comité de décembre 2011) :

- 198 dossiers CDA acceptés en comités d'attribution pour un montant total engagé de 2 993 100 d'euros ;
- 11 dossiers PRSA2 acceptés en comités d'attribution pour un montant total engagé de 176 000 d'euros.

# ANNEXES

# LISTE DES ACTIVITES RELEVANT DE L'ARTISANAT

ACTIVITES RELEVANT DE L'ARTISANAT DE L'ALIMENTATION
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, 10. 1
Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques, 10. 2
Transformation et conservation de fruits et légumes, 10. 3 (sauf produits de la quatrième gamme)
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales, 10. 4
Fabrication de produits laitiers, 10. 5
Travail des grains, fabrication de produits amylacés, 10. 6
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, 10. 7 (sauf terminaux de cuisson, 10. 71 B)
Fabrication d'autres produits alimentaires, 10. 8
Fabrication d'aliments pour animaux, 10. 9
Fabrication d'eau-de-vie naturelles et de spiritueux (inclus dans 11. 01 Z)
Fabrication de vins effervescents (inclus dans 11. 02 A)
Fabrication d'autres boissons, 11. 03 à 11. 07
Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé, 47. 22
Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé dont préparations à partir de ces produits (inclus dans 47. 23)
Commerce de détail de viande, produits à base de viandes sur éventaires et marchés (inclus dans 47. 81)
Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques sur éventaires et marchés dont préparations à partir de ces produits (inclus dans 47. 81)
Fabrication de plats prêts à consommer, à emporter, associée à la vente au détail (inclus dans 56. 10 C)

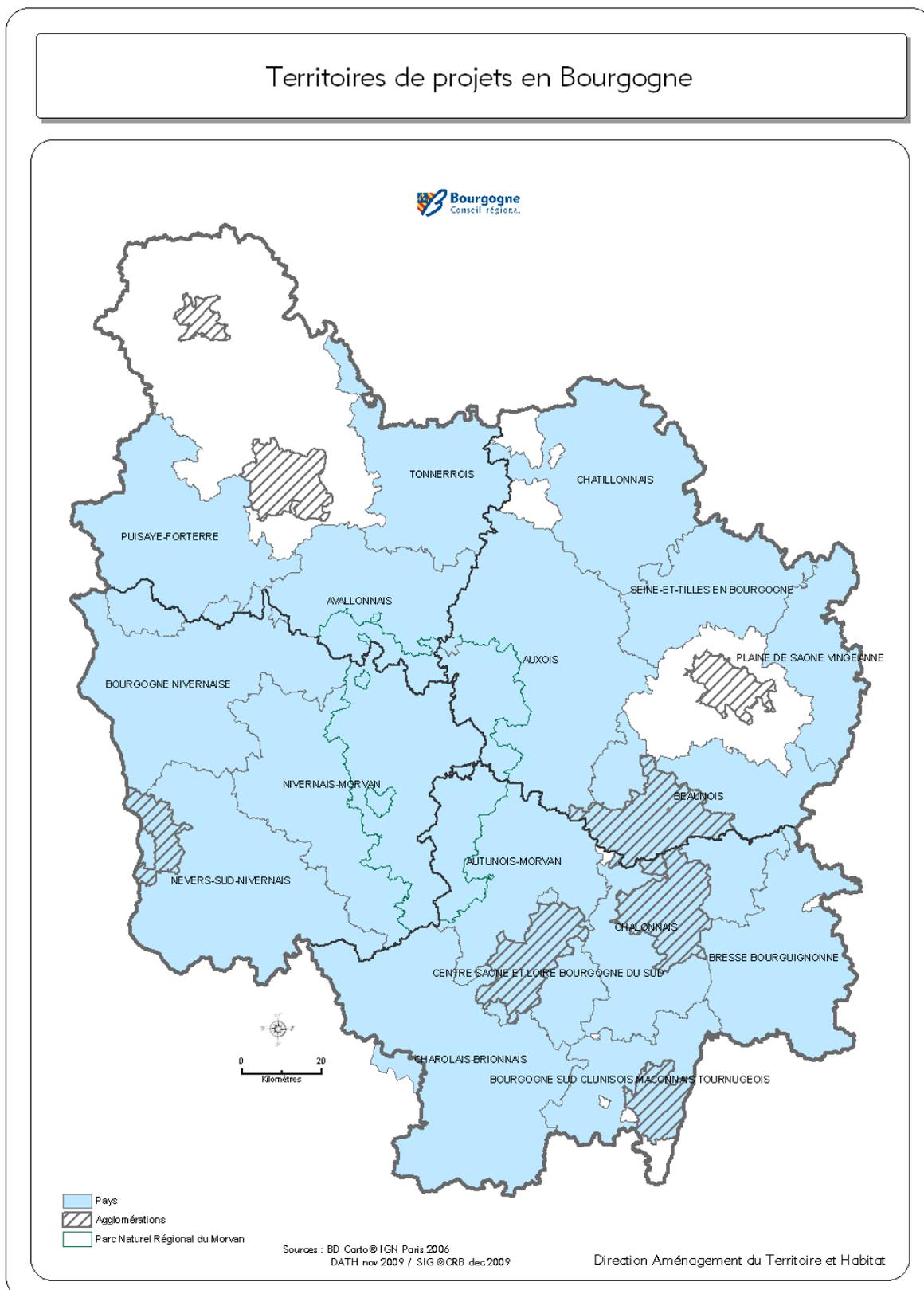
ACTIVITES RELEVANT DE L'ARTISANAT DU BATIMENT
Orpaillage (inclus dans 07. 29)
Autres industries extractives, 08
Activités de soutien aux autres industries extractives (inclus dans 09. 90)
Incinération des déchets non dangereux et production de cendres et scories associés (inclus dans 38. 21 Z)
Désamiantage, enlèvement des peintures à base de plomb (inclus dans 39. 00)
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, 41. 2
Génie civil, 42 (sauf promotion immobilière de lotissements fonciers viabilisés)
Travaux de construction spécialisés, 43
Installation de systèmes d'alarme et activités associées de surveillance (inclus dans 80. 20 Z)

ACTIVITES RELEVANT DE L'ARTISANAT DE FABRICATION
Fabrication de textiles, 13
Fabrication de vêtements, d'articles en fourrure et d'articles à mailles, 14
Industrie du cuir et de la chaussure, 15
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, en vannerie et sparterie, 16
Industrie du papier et du carton, 17
Imprimerie de labeur, 18. 12
Activités de prépresse, 18. 13
Reliure et activités connexes, 18. 14
Reproduction d'enregistrements, 18. 2
Production de brai et de coke de brai (inclus dans 19. 10)
Agglomération de la tourbe (inclus dans 19. 20)
Industrie chimique, 20
Fabrication d'édulcorants de synthèse (inclus dans 21. 10)
Fabrication d'ouates, bandes, gazes et pansements à usage médical et de substances radioactives de diagnostic (inclus dans 21. 20)
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, 22
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, 23
Métallurgie, 24
Fabrication de produits métalliques, 25
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, 26
Fabrication d'équipements électriques, 27
Fabrication de machines et équipements divers, 28
Industrie automobile, 29
Fabrication de matériels de transport divers, 30
Fabrication de meubles, 31
Autres industries manufacturières, 32 (sauf fabrication de lunettes correctrices et de verres de lunetterie et de contact).
Réparation et installation de machines et d'équipements, 33
Collecte des déchets nucléaires (inclus dans 38. 12)
Traitement et élimination des déchets nucléaires radioactifs (inclus dans 38. 22)
Démantèlement d'épaves, 38. 31
Récupération de déchets triés, 38. 32
Edition d'imprimés fiduciaires, imprimés commerciaux, formulaires imprimés (inclus dans 58. 19)

**ACTIVITES RELEVANT DE L'ARTISANAT DE SERVICE**

Maréchalerie (inclus dans 01. 62)
Entretien de fosses septiques (inclus dans 37. 00)
Entretien et réparation de véhicules automobiles, 45. 2
Entretien et réparation de motocycles (inclus dans 45. 4)
Préparation de plantes et de fleurs et compositions florales en magasins spécialisés (inclus dans 47. 76)
Préparation de plantes et de fleurs et compositions florales sur éventaires et marchés (inclus dans 47. 89)
Transports de voyageurs par taxis y compris à moto et par véhicules de remise, 49. 32
Services de déménagement, 49. 42
Services de remorquage et d'assistance routière (inclus dans 52. 21)
Contrôle technique automobile, 71. 20 A
Pose d'affiches (inclus dans 73. 11)
Activités d'étalagiste (inclus dans 74. 10)
Activités photographiques, 74. 2 (sauf photojournalisme)
Nettoyage courant des bâtiments, 81. 21
Nettoyage industriel et autres activités de nettoyage des bâtiments dont ramonage, 81. 22
Désinfection, désinsectisation, dératisation, 81. 29 A
Autres nettoyages, 81. 29 B (sauf services de voirie et de déneigement)
Services administratifs divers, 82. 11 (limité aux services administratifs de bureau combinés)
Travaux à façon divers, 82. 19 (limité à la duplication et l'expédition de documents et au secrétariat à façon)
Activités de conditionnement, 82. 92
Ambulances, 86. 90 A
Spectacle de marionnettes (inclus dans 90. 01)
Restauration d'objets d'art (inclus dans 90. 03 A)
Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication, 95. 1
Réparation de biens personnels et domestiques, 95. 2
Blanchisserie-teinturerie dont nettoyage et garde de fourrures, 96. 01 (sauf libre-service)
Coiffure, 96. 02 A
Soins de beauté dont le modelage esthétique de bien-être et de confort sans finalité médicale, 96. 02 B
Embaumement, soins mortuaires, thanatopraxie (inclus dans 96. 03)
Toilettage d'animaux de compagnie (inclus dans 96. 09)

## Territoires de projets en Bourgogne



**Figure 34 – Territoire de projet en Bourgogne**  
Source Conseil régional de Bourgogne

# BIBLIOGRAPHIE

## LOIS ET CODES

- Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.
- Décret n°98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.
- Décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers.

## RAPPORTS ET ETUDES

- *L'artisanat face aux jeunes et aux défis de l'emploi*, Institut supérieur des métiers, novembre 2006
- *Les grands secteurs de l'artisanat dans les territoires bourguignons*, Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, édition 2010.
- **BILLET Jean-Louis, LAFARGE Michel**, *Comment conduire à l'emploi dans les secteurs en tension ?*, Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne, mars 2009.
- **MICHON Jean-François, PETITBON Elisabeth**, *Les tensions sur le financement du cycle d'exploitation des TPE et PME-PMI en Bourgogne*, Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne, octobre 2009.
- **LOMBARD Bruno**, *Deux problématiques au sein du CPRDF de la Région Bourgogne : le décrochage scolaire et l'orientation prioritaire vers la voie professionnelle*, Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne, décembre 2011.
- **MARTIN Pierre**, *L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française*, Conseil économique, social et environnemental, 2010.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 – NOMBRE MOYEN DE SALARIES DES ENTREPRISES ARTISANALES PAR ACTIVITE .....	7
FIGURE 2 – EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES ARTISANALES ET DES COMMERCE DE PROXIMITE (1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE 2011) .....	8
FIGURE 3 - OPINION DES ARTISANS ET DES COMMERÇANTS DE PROXIMITE SUR L'EVOLUTION DE LA TRESORERIE DE LEUR ENTREPRISE.....	9
FIGURE 4 – REPARTITION DES ENTREPRISES ARTISANALES PAR ACTIVITES (1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011) .....	10
FIGURE 5 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ARTISANALES (2000-2010) .....	11
FIGURE 6 – CREATIONS ET REPRISES D'ENTREPRISES ARTISANALES PAR SECTEUR ET DEPARTEMENT (1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011).....	11
FIGURE 7 – REPARTITION PAR SEXE ET SECTEURS D'ACTIVITE DES CHEFS D'ENTREPRISES (1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011) .....	12
FIGURE 8 – EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIES DE L'ARTISANAT PAR DEPARTEMENT .....	13
FIGURE 9 – EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'APPRENTISSAGE PAR SEXE .....	13
FIGURE 10 – EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'APPRENTISSAGE PAR SECTEUR .....	13
FIGURE 11 – L'ARTISANAT ALIMENTAIRE EN BOURGOGNE (1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011).....	14
FIGURE 12 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DE L'ALIMENTAIRE .....	14
FIGURE 13 – L'ARTISANAT BATIMENT EN BOURGOGNE (1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011).....	15
FIGURE 14 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DU BATIMENT .....	15
FIGURE 15 – L'ARTISANAT DE LA PRODUCTION EN BOURGOGNE (1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011).....	16
FIGURE 16 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DE LA PRODUCTION.....	16
FIGURE 17 – L'ARTISANAT DES SERVICES ET ACTIVITES NON REPARTIES EN BOURGOGNE (1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011).....	17
FIGURE 18 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DES SERVICES ET ACTIVITES NON REPARTIES.....	17
FIGURE 19 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS DE L'AUXOIS MORVAN COTE-D'ORIE .....	18
FIGURE 20 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS BEAUNOIS .....	18
FIGURE 21 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS CHATILLONNAIS .....	19
FIGURE 22 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS PLAINE DE SAONE-VINGEANNE .....	19
FIGURE 23 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE.....	20
FIGURE 24 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS BOURGOGNE NIVERNAISE.....	20
FIGURE 25 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS NEVERS-SUD NIVERNAIS .....	21
FIGURE 26 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS NIVERNAIS MORVAN .....	21
FIGURE 27 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS AUTUNOIS MORVAN .....	22
FIGURE 28 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS BRESSE-BOURGOGNE .....	22
FIGURE 29 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS CHALONNAIS .....	23
FIGURE 30 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS.....	23
FIGURE 31 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS AVALLONNAIS .....	24
FIGURE 32 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS DE LA PUISAYE-FORTERRE .....	24
FIGURE 33 – EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIES DANS LE PAYS TONNERROIS .....	25
FIGURE 34 – TERRITOIRE DE PROJET EN BOURGOGNE .....	38